PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAIPH)













2019-2022

Bilan 2022



Saguenay

Adopté par le comité exécutif le 17 mai 2023 Résolution VS-CE-2023-448

TABLE DES MATIÈRES

Lexique des acronymes
Mot de la mairesse de Saguenay 6
Le PAIPH
Mission 7
Engagement
Objectifs
Clientèle ciblée
Plan d'action, mise à jour et réalisations
Rôle et responsabilités des membres du comité de travail (CT) 8
Rôle et responsabilités des membres du comité consultatif (CC)
Sous-comités (SC)10
Portrait de l'organisation11
Mission et valeurs11
Territoire et habitants11
Services municipaux12
SECTION 1 – Aménagement urbain et lieux publics
Chaussée, trottoirs et déneigement16
Stationnements et traverses de rue18
Mobilier urbain sur la voie publique et dans les parcs21
Lieux publics, commerces et terrasses
Aménagement des parcs et espaces verts22

SECTION 2 – Immeubles	23
Accessibilité intérieure	. 26
Information, signalisation et système de sécurité	
SECTION 3 – Programmes, services emploi et formation	. 29
Programmes, services et approvisionnement	. 34
SECTION 4 – Loisir, culture, sports, plein air et vie communautaire	
Arts, culture, patrimoine et bibliothèques Arénas, sports et plein air Vie communautaire, participation citoyenne et organismes Événements Mise en œuvre du plan d'action	. 45 . 50 53
SECTION 5 – Sécurité, prévention et intervention	. 60
Service sécurité incendie (pompiers)	
SECTION 6 – Transport	70
Transport en commun et transport adapté	. 71
SECTION 7 – Communications	72
Remerciements	. 79

NOTICE

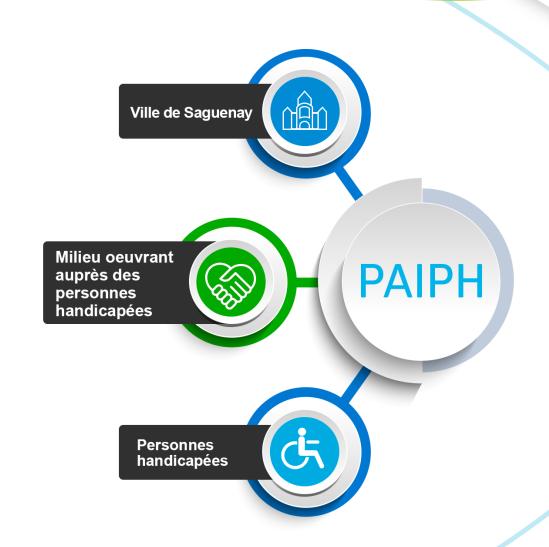
Rédaction du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH) 2019-2022

La rédaction du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH) a été rendue possible grâce à la participation des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées, des citoyens en situation de handicap ainsi que du personnel municipal.

La démarche de réflexion s'est effectuée par le biais de différents mécanismes de consultation :

- Bilan et perspectives du plan d'action 2016-2018;
- Rencontres du comité consultatif;
- Rencontres du comité de travail;
- Rencontres des sous-comités de chaque sphère d'intervention du plan d'action:
- Rencontre de planification stratégique avec le comité consultatif et le comité de travail;
- Requêtes et demandes déposées par les citoyens et organismes au PAIPH.

Ainsi, les mesures et les obstacles identifiés tiennent compte du quotidien des personnes en situation de handicap ainsi que des réalités de chacun des services municipaux.



LEXIQUE DES ACRONYMES

ADHIS Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay

AMM Aide à la mobilité motorisée

APDPH Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière

ARLPH Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Saguenay-Lac-Saint-Jean
ARPTC Association Renaissance des personnes traumatisées crâniennes du Saguenay-Lac-Saint-Jean

AU Accessibilité universelle

CC Comité consultatif
CI Comité inclusion

CIUSSS Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

CRDP Centre de réadaptation en déficience physique Le Parcours

CRDITSA Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme

CT Comité de travail

INTER Interassociation des personnes handicapées du Saguenay

GOPHS Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay

MADA Municipalité amie des aînés

MTMDET Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

OPHQ Office des personnes handicapées du Québec

PAIPH Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées

SAAQ Société de l'assurance automobile du Québec SAR Société de l'autisme du Saguenay–Lac-Saint-Jean

SC Sous-comité

STS Société de transport du Saguenay

PRÉAMBULE ET CADRE LÉGAL

Cadre légal

En vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les municipalités de plus de 15 000 habitants doivent produire, adopter et rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. De plus, chaque année, les municipalités assujetties à la loi doivent déposer, à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées ou bien la mise à jour de leur plan d'action, en plus de leur transmettre un bilan des actions réalisées durant l'année.

Au-delà de l'obligation gouvernementale, c'est avec sérieux et engagement que depuis 2004, la Ville de Saguenay entreprend des actions dans le but d'améliorer l'accessibilité universelle de ses services et des infrastructures publiques qui lui appartiennent. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH). Ce plan d'action constitue un outil de travail fort efficace qui permet à Saguenay de structurer et de planifier ses actions ainsi que d'identifier les améliorations à apporter pour le bien-être et l'épanouissement des personnes en situation de handicap sur son territoire. La Ville de Saguenay produit un plan d'action triennal qu'elle modifie et adapte aux réalités des personnes handicapées par le biais de sa mise à jour annuelle.

Depuis janvier 2011, le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a la responsabilité de la mise en œuvre du *Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH)* de la Ville de Saguenay. La prémisse de base du plan d'action 2019-2022 s'insère dans une continuité des grands champs d'action ayant été mis en place en 2016, 2017 et 2018. La structure de consultation ayant subi certaines modifications, cela a permis un maillage fort efficace entre les gens du milieu et la municipalité, menant à l'atteinte des résultats escomptés et à la mise en place de projets d'envergure pour les prochaines années. Le travail de toutes les parties impliquées permet de développer des projets adaptés, répondant aux besoins identifiés par le milieu, ainsi que d'en faire la promotion de façon efficace.

Pour assurer la réalisation du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2019-2022, deux comités principaux œuvrent de concert : le comité de travail (représentants municipaux) et le comité consultatif (représentants du milieu et citoyens). Cette concertation donne lieu à un partenariat efficace. Le plan d'action 2019-2022 est divisé en sept sections rassemblant les observations, les obstacles, les actions, les indicateurs de réussite ainsi que l'échéancier prévu :

Section 1 : Aménagement urbain et lieux publics

Section 2: Immeubles

Section 3: Programmes, services, emploi et formation

Section 4: Loisir, culture, sport, plein air et vie communautaire

Section 5 : Sécurité, prévention et intervention

Section 6 : Transport

Section 7: Communications

Mise à jour et bilan

Chaque année, la municipalité a l'obligation d'effectuer une mise à jour de son plan d'action à l'égard des personnes handicapées ainsi qu'un bilan des actions réalisées. Cela assure d'agir conséquemment à l'évolution des besoins de citoyennes et citoyens en situation de handicap et des obstacles rencontrés au quotidien.

MOT DE LA MAIRESSE DE SAGUENAY



À Saguenay, l'intégration et l'accessibilité des personnes vivant avec un handicap à nos différents services est une importante préoccupation. C'est pourquoi le Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH) est un dossier qui nous tient tant à cœur. Chaque année, les services municipaux identifient les actions prioritaires à réaliser afin d'améliorer la qualité de vie et l'accès à nos services pour cette clientèle particulière. C'est par un travail, en étroite collaboration, avec les ressources du milieu que nous pouvons arriver à optimiser l'environnement urbain.

C'est d'ailleurs grâce à cette concertation avec le milieu que nous pouvons établir la pertinence et la priorité des différentes initiatives de mieux vivre ensemble. En effet, une bonne écoute des personnes qui vivent cette réalité au quotidien est primordiale à l'élaboration de notre plan d'action triennal.

Ce plan d'aménagement sera ensuite revisité chaque année, par les différents acteurs de ce mouvement, afin de réévaluer la pertinence des actions posées et ainsi d'identifier les améliorations possibles. Cette vérification annuelle nous assure que les mesures engagées prennent en considération les nouvelles réalités technologiques et sociales. Par cet examen régulier de l'avancée des initiatives en temps réel, on assume aussi un contrôle de la qualité des interventions afin de répondre aux besoins réels de nos bénéficiaires.

Merci à toutes les ressources qui ont travaillé, de près ou de loin, à l'élaboration de ce plan d'action et qui s'investissent corps et âme au service de nos concitoyens qui vivent avec une limitation fonctionnelle. Le conseil municipal de Saguenay soutient cette démarche et encourage chacune et chacun à poursuivre les efforts nous menant vers un milieu de vie plus inclusif ainsi qu'une ville harmonieuse et accessible à toutes et à tous.

Julie Dufour Mairesse

PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PAIPH)

Mission

La mission du PAIPH est de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées de la ville de Saguenay par la mise en place de diverses actions visant à contrer les obstacles à l'accessibilité universelle, en partenariat avec le milieu communautaire et les citoyens.

Engagement

Dans un but d'équité, dans la perspective du droit à l'égalité et avec une approche inclusive, la Ville de Saguenay s'engage à considérer les principaux éléments pour aménager des parcours sans obstacle afin de réduire ou d'éliminer les difficultés liées au déplacement des personnes en situation de handicap et favoriser leur participation citoyenne, pleine et entière, dans leur communauté.

Objectifs

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures municipales;
- Se doter d'équipements favorisant l'accessibilité des services et infrastructures;
- Aménager des espaces publics accessibles;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté.

La Ville de Saguenay travaille pour et avec la communauté en situation de handicap.

Clientèle ciblée

Au sein de la population globale de la ville de Saguenay, 21 300 personnes âgées de 15 ans et plus¹ et 8 145 enfants âgés de moins de 15 ans² vivraient avec une forme d'incapacité, selon les plus récentes données statistiques (recensement de 2017). En ce sens, élaborer des stratégies pour assurer leur participation active dans la communauté est primordial. Ainsi, le PAIPH englobe toute personne vivant notamment avec :

- Une déficience liée à la mobilité;
- Une déficience intellectuelle;
- Une déficience visuelle:
- · Une déficience auditive;
- Une maladie dégénérative;
- Un trouble de santé mentale;
- Un trouble du spectre de l'autisme;
- Un trouble de la parole.













Bref, toute personne dont l'accessibilité universelle est compromise temporairement ou de façon permanente.

Plan d'action, mise à jour et réalisations

Les plans d'action, les mises à jour ainsi que les projets et actions réalisés sont disponibles en ligne à handicap.saguenay.ca.

Pour toutes informations, contactez-nous:

Téléphone : 418 698-3200 poste 2 Courriel : <u>paiph@ville.saguenay.qc.ca</u> Site Internet : handicap.saguenay.ca





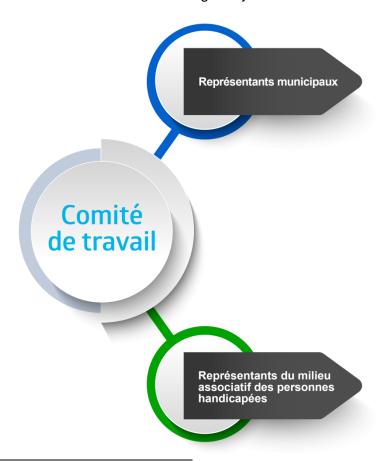


¹ Statistique Canada. <u>Tableau 13-10-0750-01 Personnes avec et sans incapacités âgées de 15 ans et plus, régions métropolitaines de recensement</u> (Consulté le 29 novembre 2021).

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL (CT)

Le comité de travail a pour but de répondre aux besoins et aux priorités exprimées par le milieu pour permettre l'intégration des personnes vivant une situation de handicap à la ville de Saguenay.

Il a pour mandat d'analyser, de prioriser et de superviser l'élaboration du plan d'action par la mise en place et le développement de différents projets visant à réduire les obstacles à l'accessibilité dans les services et infrastructures de la ville de Saguenay.



COMITÉ DE TRAVAIL	
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arts, culture et bibliothèques	1 membre
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division sports et plein air	1 membre
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division communautaire et développement social	2 membres
Service de la culture, des sports et de la vie communautaire – Division arénas, logistique et évènements	1 membre
Service du génie	1 membre
Service d'Hydro-Jonquière	1 membre
Service de police	1 membre
Service de sécurité incendie	1 membre
Service des communications	1 membre
Service des immeubles – Division immobilisation	1 membre
Service des ressources humaines	1 membre
Service des travaux publics	1 membre
Société de transport du Saguenay (STS)	2 membres
Service du développement durable et de l'environnement	1 membre
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	1 membre
Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay (GOPHS)	1 membre
Total	18 membres

² Office des personnes handicapées du Québec. https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Versions_accessibles/L_incapacite_chez_les_enfants_aux_Quebec_Recensement2016_acc.rtf (Consulté le 29 novembre 2021).

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF (CC)

Le comité consultatif a pour but de nourrir le partenariat PAIPH/organismes communautaires ayant pour clientèle les personnes handicapées.

Il a pour mandat d'informer, de conseiller, d'outiller et de diffuser les actions mises en place dans le cadre du plan d'action afin que ces dernières soient adaptées aux besoins et à la réalité des personnes handicapées, qu'elles soient connues du milieu communautaire et des personnes en situation de handicap.



COMITÉ CONSULTATIF	
Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière (APDPH)	2 membres
Association pour le développement de la personne handicapée intellectuelle du Saguenay (ADHIS)	1 membre
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Saguenay–Lac-Saint-Jean (ARLPH)	1 membre
Association Renaissance des personnes traumatisées crâniennes du Saguenay–Lac-Saint-Jean (ARPTC)	1 membre
CIUSSS Saguenay – Lac-Saint-Jean – Déficience visuelle, auditive et aides techniques	1 membre
CIUSSS Saguenay – Lac-Saint-Jean – Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	VACANT
Citoyens de la ville de Saguenay	3 membres
Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay (GOPHS)	1 membre
IntégrAction La Baie	1 membre
Interassociation des personnes handicapées du Saguenay (INTER)	1 membre
Société de l'autisme Saguenay–Lac-Saint-Jean (SAR)	1 membre
Ville de Saguenay	2 membres
Total	15 membres

SOUS-COMITÉS (SC)

Les sous-comités réunissent des membres du comité consultatif et du comité de travail qui y siègent par intérêt et expertise. Il y a un sous-comité de travail par sphère d'intervention (sections du plan d'action).



SOUS-COMITÉS PERM	ANENTS
Aménagement urbain et lieux publics	8 membres du CC 3 membres du CT
Immeubles	8 membres du CC 1 membre du CT
Transport	11 membres du CC3 membres externes2 membres du CT
Programmes, services, emploi et formation	2 membres du CC 1 membre du CT
Loisir – Culture	2 membres du CC2 membres externes2 membres du CT
Loisir – Sports & plein air	4 membres du CC 3 membres externes 2 membres du CT
Loisir – Vie communautaire	5 membres du CC2 membres externes2 membres du CT
Sécurité, prévention et intervention	4 membres du CC 1 membre externe 2 membres du CT
Communication	3 membres du CC 2 membres externes 3 membres du CT

PORTRAIT DE L'ORGANISATION

Mission de la Ville de Saguenay

Dans une perspective de développement durable, la Ville de Saguenay se donne pour mission d'offrir des services municipaux de qualité et équitables, et d'assurer le développement cohérent de son territoire. Pour ce faire, la Ville :

- Exerce un leadership qui stimule l'engagement des élus, du personnel, des citoyens et des partenaires envers Saguenay;
- Offre des services municipaux qui répondent aux besoins avec efficacité, économie et efficience:
- Actualise un modèle de gestion responsable;
- Mise sur l'expertise et les compétences de ses employés;
- Met en valeur ses spécificités : créatrice de richesse et intégratrice de projets de développement, qualité du milieu de vie, ville portuaire et aéroportuaire, ville éducative, ville de plein air, ville culturelle.

Valeurs de la Ville de Saguenay

L'intégrité

Tout employé valorise l'honnêteté, la rigueur, la justice.

La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

Tout employé assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, vigilance et discernement.

Le respect envers les autres employés, les élus de la municipalité et les citoyens

Tout employé favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

La loyauté envers la municipalité

Tout employé recherche l'intérêt de la municipalité, dans le respect des lois et règlements.

La recherche de l'équité

Tout employé traite chaque personne avec justice, dans le respect des lois et règlements.

L'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la municipalité

Tout employé sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

Territoire et habitants

Saguenay compte près de 147 410 habitants³ et sa superficie est de 1 165 km², soit plus de deux fois celle de l'île de Montréal. La proximité entre la ville et la nature permet le plus grand avantage: du temps pour soi et sa famille.

- 3 608 entreprises répertoriées sur son territoire⁴
- 6 parcs industriels
- 65 790 travailleurs⁴

Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec. https://www.economie.gouv.gc.ca/pages-regionales/saguenay-lac-saint-jean/portrait-regional/occupation-du-territoire/.
 Statistique Canada. 2017. Série « Perspective géographique », Recensement de 2016. Produit nº 98-404-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario. Produits de données, Recensement de 2016.

Services municipaux

Pour réaliser le présent plan d'action, un imposant travail d'équipe est nécessaire, non seulement avec le milieu mais également avec les différents services municipaux afin de mener à bien les projets. La Ville de Saguenay emploie plus de 1 500 personnes, travaillant dans de nombreux services plus variés les uns que les autres. Voici un bref portrait des rôles des services municipaux de la Ville de Saguenay.

Affaires juridiques et greffe

Le Service des affaires juridiques et du greffe comprend quatre (4) divisions, soit 1-le contentieux, 2-la cour municipale, 3-la gestion des documents et des archives et, finalement, 4-le greffe. Il offre aux citoyens le service de correspondance au conseil, d'accès à l'information, de copies de règlements et de résolutions, d'assermentation ainsi que d'information générale s'appliquant au type de services offerts (réclamations, recours en justice, lois et réglementations, etc.).

Aménagement du territoire et urbanisme

Le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a pour mission de planifier, de concevoir et de mettre en œuvre le développement et le « redéveloppement » de la ville de Saguenay. Le tout est possible par la création de politiques stratégiques, de standards et de règles applicables aux travaux municipaux et à l'occupation du territoire. Il est chargé de réaliser les analyses et les documents nécessaires afin que les interventions du conseil, au niveau de l'aménagement du territoire, soient adéquates. Cela englobe les secteurs d'activités suivants :

- Planification (plan d'urbanisme, schéma d'aménagement) et mise en valeur du territoire;
- Aménagements municipaux;
- Protection du patrimoine;
- · Réglementation d'urbanisme;
- Programmes gouvernementaux;
- Propriétés municipales.

Communications

Le Service des communications a pour mission de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler les activités d'information, de communication et de relations publiques de la municipalité, de fournir une information précise et pertinente à l'ensemble de ses publics (internes et externes), clients et partenaires (actuels et potentiels), de maintenir une communication constante entre l'administration municipale et le public dans le but de garantir une compréhension mutuelle et une utilisation efficace des services offerts.

Culture, sports et vie communautaire

Le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire comprend quatre (4) divisions, soit 1-les arts, la culture et les bibliothèques, 2-le communautaire et le développement social, 3-les sports et le plein air ainsi que celle 4-des arénas, de la logistique et des événements. Le Service a pour objectifs de :

- Soutenir les organismes et bénévoles (clubs, corporations, etc.);
- Gérer les installations et les équipements (salles de spectacles, centres culturels, pavillons de loisirs, arénas, piscines, terrains sportifs, etc.);
- Réaliser des activités et actualiser celles-ci selon les besoins des clientèles (expositions, ateliers, cours, activités sportives, etc.);
- Collaborer à l'organisation d'événements;
- Planifier et encadrer le développement culturel, communautaire, plein air et sportif;
- Informer sur les activités et programmes offerts par le Service et les organismes partenaires;
- Partager son expertise avec d'autres organismes et institutions préoccupés du développement culturel, sportif et communautaire.

Développement durable et environnement

Le Service du développement durable et de l'environnement a pour mission de promouvoir et encadrer le développement durable, protéger l'environnement et gérer ses paramètres, soit l'eau, l'air, le sol, la biodiversité et les matières résiduelles. Sa vision est d'être la référence dans le domaine du développement durable et de l'environnement, tant pour les citoyens que pour les autres services municipaux de la ville de Saguenay.

Direction générale

La Direction générale de la ville de Saguenay a pour mission de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler l'ensemble des services offerts par la municipalité à la communauté. Basée sur l'approche du service client, sa raison d'être est d'assurer l'exécution des actions du conseil municipal, du comité exécutif et des conseils d'arrondissement dans le cadre de ses attributions suivant les dispositions de la loi, et ce, en fonction des valeurs, des objectifs et des stratégies identifiés comme prioritaires par la municipalité.

Immeubles et équipements motorisés

Le Service des immeubles et des équipements motorisés a pour mission d'effectuer la gestion des projets de construction, de rénovation et d'efficacité énergétique liés aux bâtiments pour les clients internes et les organismes paramunicipaux. Entretenir et réparer les bâtiments, le réseau d'éclairage public, les équipements de parc et fournir le soutien aux événements, en plus de veiller à maintenir les espaces intérieurs des édifices de la ville dans un état de propreté favorisant le bien-être des employés et des citoyens. Le Service veille également à effectuer la gestion des contrats sanitaires et collabore à certains événements. Aussi, il gère et offre des équipements motorisés qui répondent à la mission de la Ville de Saguenay par l'acquisition, la disposition, l'entretien et la réparation des actifs avec efficience et efficacité en offrant un service de qualité à ses partenaires.

Finances

Le Service des finances a pour mission d'assurer une saine gestion des ressources financières de la municipalité et de proposer des stratégies financières, fiscales et budgétaires qui répondent aux orientations et aux objectifs du conseil municipal. Le Service doit également satisfaire, de la façon la plus efficace et économique, les besoins en acquisition de biens et de services des différentes directions pour rendre la prestation de services aux citoyens, dans un contexte de concurrence transparent et objectif qui respecte les lois et politiques en vigueur.

Génie

Le Service du génie a pour mission la planification, la conception et la mise en œuvre du développement et de la rénovation des infrastructures (aqueducs, égouts, voirie, ponts, parcs, forêts, etc.) de la ville de Saguenay en établissant les politiques stratégiques, les standards ainsi que les règles applicables aux travaux municipaux.

Hydro-Jonquière

Le Service d'Hydro-Jonquière a pour mission d'assurer, à sa clientèle, un approvisionnement en électricité avec le meilleur indice de continuité et au meilleur rapport qualité/prix, tout en offrant certains services spécialisés sur le territoire de la ville, tels que l'entretien des feux de circulation et du réseau de télécommunication en plus de l'éclairage des rues de l'arrondissement de Jonquière.

Ressources informationnelles

Le Service des ressources informationnelles a pour mission d'accompagner l'organisation, au niveau technologique, dans la réalisation de ses mandats. Le Service doit s'assurer que l'ensemble des services municipaux disposent des systèmes et équipements informatiques adéquats afin de leur permettre de fournir efficacement la prestation de services inhérents à leurs différents objectifs et mandats.

Ressources humaines

Le Service des ressources humaines développe et met en place des politiques de gestion des ressources humaines, aide l'administration municipale en offrant des services de développement, de relations de travail et de processus d'embauche. Il s'assure également que les employés soient efficaces tout en leur offrant un milieu de travail stimulant, agréable, respectueux et équitable.

Police

Le Service de police a pour mission d'offrir aux citoyens un service professionnel et de qualité de maintien de l'ordre social par la prévention et la répression du crime. Les services de sécurité publique des anciennes municipalités (avant la fusion de 2002) ont été regroupés afin de maximiser les ressources et d'améliorer le service à la population, et ce, au meilleur rapport qualité/prix possible. Les arrondissements de Chicoutimi et de La Baie conservent des postes de police de proximité, alors que le quartier général se trouve dans l'arrondissement de Jonquière. De plus, en 2004, une entente a été signée avec la municipalité de Larouche afin que le SPS couvre également le territoire de cette municipalité. Le Service doit maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime et les infractions, en rechercher les auteurs et les citer en justice, ainsi que veiller à l'application des lois en vigueur qui visent le contrôle de la criminalité sur le territoire desservi.

Sécurité incendie

Le Service de sécurité incendie a pour mission de servir et de protéger le citoyen par la prévention, l'organisation de secours et l'intervention lors d'incendie. Il doit mettre en place un plan d'organisation en matière d'intervention et d'analyse du risque, structurer et planifier l'organisation et la prestation des secours pour toutes les catégories de risques, en plus d'offrir des programmes de prévention des incendies, de formation du public et de protection civile.

Travaux publics

Le Service des travaux publics a pour mission d'entretenir les infrastructures municipales de voirie, des réseaux d'égout et d'aqueduc ainsi que des parcs. Plus précisément, il a pour responsabilité les travaux inhérents aux refoulements, au rinçage des réseaux, au déneigement, à la tonte de gazon, à l'entretien des fleurs, arbres et parcs, au balayage des rues, au marquage et à la signalisation routière, à la voirie (réfection de la chaussée et des trottoirs) ainsi qu'à l'hygiène du milieu.

handicap.saguenay.ca

SECTION 1 AMÉNAGEMENT URBAIN ET LIEUX PUBLICS

- Chaussée, trottoirs et déneigement
- Stationnements et traverses de rue
- Mobilier urbain sur la voie publique et dans les parcs
- Lieux publics, commerces et terrasses
- Aménagement des parcs et espaces verts



SECTION 1

AMÉNAGEMENT URBAIN ET LIEUX PUBLICS

OBJECTIFS

- Améliorer l'accessibilité des lieux;
- Aménager des environnements accessibles;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte.

18 actions prévues

2019 33 actions réalisées13/14 actions prévues réalisées

2020
37 actions réalisées
14/15 actions prévues
réalisées

2021 44 actions réalisées14/15 actions prévues réalisées

2022 23 actions réalisées 15/15 actions prévues réalisées

		É	CHÉ	ANG	CIER	2				SUI	VI	BILAN DES
OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	2019	2020	2021	2022	Recurrent	PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	ACTIONS RÉALISÉES 2022
CHAUSSÉE, TROTTOIRS	ET DÉNEIGEMENT											
L'état de la chaussée et de certains trottoirs ainsi que leur mode de déneigement rendent les déplacements des personnes handicapées difficiles et non sécuritaires.	1.1 Cibler les lieux les plus pertinents en fonction de leur utilisation par les personnes handicapées et de leur proximité des services.					×	 CC; SC Aménagement urbain; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service des travaux publics. 	Une liste des endroits fréquentés par les personnes handicapées a été remise au Service des travaux publics et au Service du génie.		Х		En novembre, une liste des lieux fréquentés par les personnes handicapées a été transmise au Service des travaux publics.

	1.2 Effectuer une vigie et rechercher les meilleures pratiques en matière de trottoirs, de chaussées et de déneigement.		X	 CC; SC Aménagement urbain; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service des travaux publics. 	Une vigie est effectuée chaque année afin de s'inspirer des meilleures pratiques pouvant améliorer l'état ou le déneigement des chaussées et des trottoirs.	x	Lorsque de nouvelles pratiques sont utilisées par d'autres villes, nous en prenons note et les transmettons au Service des travaux publics, et ce, afin d'améliorer nos pratiques de même que pour améliorer l'état ou le déneigement des chaussées et des trottoirs.
	1.3 Aux endroits priorisés, valider la faisabilité des correctifs et procéder aux travaux d'amélioration nécessaires au moment identifié par les services responsables.		x	 CC; SC Aménagement urbain; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service des travaux publics. 	 La faisabilité des correctifs a été validée; Des travaux d'amélioration sont planifiés et réalisés par les services responsables. 	X	L'analyse est en cours et les travaux d'amélioration du Chantier du Père-Alex seront planifiés ultérieurement, en même temps que la refonte du stationnement. Certains correctifs temporaires seront faits en 2023.
2. Certaines infrastructures municipales (bâtiments, voie publique, traverses piétonnes, etc.) sont difficiles d'accès en période hivernale.	2.1 Adapter le déneigement des infrastructures municipales aux endroits où se vivent des difficultés.		X	 CC; SC Aménagement urbain; Service des travaux publics. 	Toute situation difficile concernant le déneigement des infrastructures municipales est rapportée pour être évaluée et, si possible, solutionnée.	Х	Des besoins particuliers ont été identifiés aux centres communautaires Rosaire-Gauthier et Murdock, situés tous deux dans l'arrondissement de Chicoutimi.

STATIONNEMENTS ET	TRAVERSES DE RUE									
3. Le suivi de l'état des stationnements pour personnes handicapées est ardu.	3.1 Finaliser la mise aux normes des stationnements analysés.	×	x			 CC; SC Aménagement urbain; Arrondissements; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service des travaux publics. 	La mise aux normes des stationnements a été complétée en entier.		Х	Les stationnements municipaux sont aux normes. Le marquage au sol a été refait pour plusieurs cases.
	3.2 Établir une procédure entre les services afin de recenser les nouveaux espaces de stationnement créés, ceux supprimés et ceux modifiés.	×				 CC; SC Aménagement urbain; Arrondissements; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service des travaux publics. 	 Une procédure commune a été développée et communiquée aux services concernés; La procédure est appliquée par les services. 	x		Une proposition de procédure a été faite aux directions d'arrondissement et un projet pilote, visant à tester la procédure, a été mis sur pied.
	3.3 Maintenir à jour l'inventaire des stationnements.			2	×	 Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service des travaux publics. 	L'inventaire est mis à jour chaque année sur JMAP.		X	L'inventaire a été mis à jour. Cette année : • Une case a été ajoutée au Centre de ski Mont-Bélu à La Baie;

	3.4 Cibler les bâtiments municipaux et les artères où il y a affluence de personnes handicapées et valider la nécessité d'ajouter ou déplacer une case de stationnement réservée.			X	 CC; SC Aménagement urbain; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service des travaux publics. 	 Une priorisation des endroits est réalisée en collaboration avec le milieu afin de connaître son point de vue sur les emplacements; Nombre de stationnements priorisés. 	X	 Lors de la mise à niveau des bâtiments, l'emplacement des cases de stationnement réservé est analysé; Deux cases ont été déplacées vers l'avant du bâtiment au pavillon Saint-Alphonse à La Baie afin de favoriser les déplacements vers la rampe d'accès; Deux cases de stationnement réservé ont été ajoutées devant le bâtiment de service de la piscine Saint-Alexis à La Baie; Deux cases du stationnement situé derrière le 80, rue Racine Est, ont désormais l'affichage réglementaire.
4. L'emplacement des stationnements pour personnes handicapées n'est pas toujours connu et cette information peut être importante dans la planification des déplacements des personnes handicapées.	4.1 Identifier un moyen de communication recensant les stationnements et rendre la liste disponible à la consultation et accessible au public.			Х	 CC; SC Aménagement urbain; Services des communications; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir conçu un outil d'information recensant les stationnements et le rendre disponible à la consultation.	Х	La liste des cases de stationnement réservé est rendue publique sur le site Internet de la Ville de Saguenay ainsi que la procédure pour faire une demande d'ajout de stationnement pour personnes handicapées.

5. De nombreuses traverses piétonnes ne sont pas adaptées pour les personnes handicapées.	5.1 Prioriser les traverses nécessitant des améliorations.				×	CC; SC Aménagement urbain; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service des travaux publics; Hydro-Jonquière.	Des traverses ont été priorisées (préciser le nombre de traverses et les éléments à modifier).	x		Le sous-comité aménagement urbain s'est rencontré à deux reprises afin de mettre en œuvre un moyen de priorisation des traverses.
	5.2 Compléter la cueillette des données et proposer des solutions pour sécuriser les déplacements des personnes handicapées.	X	×	x		CC; SC Aménagement urbain; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service des travaux publics; Hydro-Jonquière.	Des portraits complets ont été dressés pour chaque traverse priorisée et des solutions proposées.		х	Une liste des traverses ayant fait l'objet de requêtes citoyennes a été présentée au sous-comité aménagement urbain. De cette liste, une dizaine d'intersections ont été identifiées particulièrement problématiques.
	5.3 Effectuer les travaux d'amélioration des traverses priorisées.		Х	Х		CC; SC Aménagement urbain; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service des travaux publics; Hydro-Jonquière.	Avoir effectué des travaux améliorant la sécurité des personnes handicapées à une traverse (liste des travaux effectués et leur emplacement).		х	Traverse des boulevards Talbot et de l'Université à Chicoutimi : • Élargissement des trottoirs; • Ajout de plaques podotactiles. Rue Bagot à La Baie : • Réaménagement de l'accotement incluant l'élargissement de la voie de circulation pour l'ajout d'une piste cyclable et d'un trottoir.

MOBILIER URBAIN SUR	LA VOIE PUBLIQUE ET D	ΔNS	` I F	SP	ΔRC	:S					
6. L'emplacement des poubelles publiques et des bacs à recyclage constitue parfois un obstacle pour les personnes handicapées.	6.1 Lors de l'installation de poubelles ou de bacs de recyclage, s'assurer de leur accessibilité (emplacement) pour les personnes handicapées.					X	 SC Aménagement urbain; Service du développement durable et de l'environnement. 	L'accès aux poubelles et aux bacs à recyclage sur la voie publique et dans les parcs est facilité par un emplacement adéquat.	х		Ce sont 50 recybelles qui ont été installées sur le territoire de la ville de Saguenay.
7. Le mobilier urbain (tables, bancs et poubelles) n'est pas toujours adapté aux personnes handicapées.	7.1 Lors de l'achat de mobilier urbain (tables, bancs, poubelles), prendre en compte l'accessibilité aux personnes handicapées.					X	 SC Aménagement urbain; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme; Service du développement durable et de l'environnement. 	L'approvisionnement accessible en biens est appliqué lors de l'achat de tables, bancs et poubelles à installer sur la voie publique.	Х		De nouvelles tables accessibles ont été installées sur le territoire afin de permettre aux citoyens se déplaçant en fauteuil roulant de travailler à l'extérieur ou de pique-niquer. On retrouve ces tables : • Au centre-ville d'Arvida; • Au parc Alcide-Reid à Jonquière; • Au parc Mars, à La Baie.
LIEUX PUBLICS, COMM											
8. Les terrasses extérieures, érigées sur la voie publique, contraignent parfois les déplacements des personnes ayant une déficience motrice ou visuelle.	8.1 Analyser les normes municipales à propos des terrasses sur la voie publique et identifier les améliorations possibles en comparaison avec les meilleures pratiques.		X	x			 CC; SC Aménagement urbain; Service du génie; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. 	Les normes ont été analysées et un rapport incluant des recommandations possibles a été produit.		Х	

AMÉNAGEMENT DES P	ARCS ET ESPACES VERT	S							
9. L'accès à certains parcs est difficile (aménagement, trottoir, etc.) pour les personnes ayant des incapacités et il y aurait avantage à ajouter des modules de jeux et d'exercices adaptés.	9.1 Lorsque des travaux sont planifiés dans des parcs existants, valider leur accessibilité et prévoir les correctifs nécessaires pour faciliter les déplacements et la participation des personnes ayant des incapacités.			×	<	 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; SC Aménagement urbain; Hydro-Jonquière; Service des immeubles et des équipements motorisés; Service du génie; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Une liste des travaux d'amélioration de l'accessibilité est rédigée et, dans la mesure du possible, les interventions identifiées sont réalisées.	x	Dans les travaux d'amélioration ayant eu lieu, le chargé de projet a planifié les travaux en prenant compte de l'accessibilité universelle dans les correctifs.
	9.2 Lors de l'implantation ou de la refonte d'un parc dédié aux personnes handicapées, consulter les membres du CC pour le choix des modules ou pour les plans d'aménagement.			×	(CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; SC Aménagement urbain; Hydro-Jonquière; Service des immeubles et des équipements motorisés; Service du génie; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir consulté et demandé l'expertise de divers partenaires lors de la création ou de la refonte des parcs dédiés spécifiquement aux personnes handicapées.	X	Certains membres du comité consultatif ont été consultés lors de la création ou de la refonte des parcs. Par exemple, lors de la refonte du parc de la Rivière-aux-Sables à Jonquière.

SECTION 2 IMMEUBLES

- Accessibilité intérieure
- Accessibilité extérieure
- Information, signalisation et système de sécurité
- Fournisseurs de services



SECTION 2 IMMEUBLES

OBJECTIFS

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures;
- Aménager des environnements accessibles;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté.

10 actions prévues

2019 16 actions réalisées 7/8 actions prévues réalisées 2020 10 actions réalisées 7/8 actions prévues réalisées **2021 10 actions réalisées**7/8 actions prévues réalisées

2022 11 actions réalisées 6/7 actions prévues réalisées

		É	CHE	ÉΑΝ	ICIE	R			SUIVI		/ I	BILAN DES
OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	2019	2020	2021	2022	Récurrent	PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
ACCESSIBILITÉ INTÉRI	EURE											
1. L'accessibilité du parc immobilier a été analysée et le niveau d'accessibilité de certains bâtiments, fréquentés par les personnes handicapées, doit être amélioré.	1.1 Continuer l'inventaire des bâtiments.	×					 Service des immeubles et des équipements motorisés. 	L'inventaire des bâtiments est complété.		X		

1.2 Chaque année, prioriser ceux qui sont les plus fréquentés par les personnes handicapées et		X	 CC; SC Immeubles; Service des immeubles et des équipements 	Avoir priorisé des bâtiments avec le milieu et avoir complété un rapport d'analyse comprenant des propositions d'amélioration.		x		Un rapport annuel des requêtes citoyennes concernant les bâtiments a été fait et transmis au Service des immeubles et des équipements motorisés. Le bâtiment ayant fait l'objet d'une
approfondir leur analyse. 1.3 Mettre à jour la liste des déficiences et l'intégrer au cadre de gestion des infrastructures pour priorisation, réalisation et suivi.		X	 Service des immeubles et des équipements motorisés. 	Avoir intégré au cadre de gestion des infrastructures la liste des déficiences relevées lors de l'analyse de l'accessibilité d'un bâtiment.			X	requête est le pavillon des loisirs Pibrac à Jonquière.
1.4 Entreprendre des actions pour améliorer l'accessibilité des bâtiments priorisés dont l'analyse a été complétée.		X	 SC Immeubles; Service des immeubles et des équipements motorisés; Service du génie; Service des travaux publics. 	Avoir entrepris des actions annuelles d'amélioration dans un à deux bâtiments municipaux (préciser les bâtiments dont l'accessibilité a été améliorée).	X			Le pavillon de service de la piscine Saint-Alexis à La Baie en est à la phase des plans et devis. Les éléments suivants y seront intégrés : • Ajout de 2 salles de bains complètes accessibles à l'avant du bâtiment comprenant : • 2 douches accessibles; • 2 tables à langer pour adultes. • Création d'une zone de circulation protégée pour les personnes handicapées, les piétons et les cyclistes devant le bâtiment; • Asphaltage des cases de stationnement pour personnes handicapées. Pavillon Rosaire-Gauthier à Chicoutimi : • Ajout d'une salle de bain

								accessible; Ajout d'une cuisinette adaptée aux personnes en situation de handicap; Correctifs sur la rampe d'accès. Foyer de la culture de La Baie: Demande d'analyse de l'accessibilité du rez-dechaussée et du 1er étage. Nouvelle piscine Alcide-Reid à Jonquière: Construction d'un nouveau pavillon de service complètement accessible.
ACCESSIBILITÉ EXTÉRI	EURE							
2. L'accès à certains bâtiments municipaux est difficile en raison de débarcadères et de chemins d'accès inadéquats en matière d'accessibilité.	2.1 Identifier les bâtiments ayant un chemin d'accès impraticable pour certaines clientèles.	x	x		 CC; SC Immeubles; Service du génie; Service des immeubles et des équipements motorisés; Service des travaux publics. 	Une liste de bâtiments nécessitant des correctifs a été rédigée et intégrée au cadre de gestion des infrastructures.	х	Le Service des immeubles et des équipements motorisés a considéré les correctifs à apporter lors de travaux (exemple : le Centre Price à Jonquière).
	2.2 Identifier les bâtiments dont le débarcadère est inaccessible pour certaines clientèles.	x	x		 CC; SC Immeubles; Service du génie; Service des immeubles et des équipements motorisés; Service des travaux publics. 	Une liste de bâtiments dont le débarcadère est difficilement accessible a été rédigée.	х	

	2.3 Analyser les solutions possibles pour améliorer les chemins d'accès ou les débarcadères afin de favoriser l'accès aux bâtiments municipaux.			X	x	•	CC; SC Immeubles; Service du génie; Service des immeubles et des équipements motorisés; Service des travaux publics.	Avoir analysé un ou plusieurs dossiers; Avoir une liste de recommandations d'amélioration; Avoir réalisé des correctifs (préciser la nature des interventions et le lieu).		х	
3. Le déneigement des chemins d'accès peut avoir une incidence sur la participation citoyenne des personnes handicapées.	3.1 Conscientiser les équipes de déneigement pour que les chemins d'accès soient déneigés adéquatement.				X	× •	Service des travaux publics.	Les équipes ont été conscientisées à propos des conséquences de leur travail sur l'accès au bâtiment pour les personnes handicapées.		Х	Une liste des bâtiments les plus fréquentés par les personnes handicapées et ayant des cases de stationnement pour personnes handicapées et des rampes d'accès est remise annuellement aux équipes de déneigement. Cette liste précise certains besoins particuliers.
INFORMATION, SIGNAL	ISATION ET SYSTÈME DE	SE	CUR	ITE					<u> </u>	ı	
4. La standardisation de la signalisation à l'intérieur des bâtiments aiderait les personnes handicapées ainsi que tous les usagers à s'orienter.	4.1 Lors de travaux d'amélioration ou de la construction de nouveaux bâtiments, utiliser un visuel de signalisation standardisée tel qu'identifié au cadre normatif des immeubles (pictogramme, écriture braille).				×	× .	SC Immeubles; Service des immeubles et des équipements motorisés.	Avoir pris en compte et appliqué les normes d'accessibilité quant à la signalisation interne.	х		 Centre des arts et de la culture de Chicoutimi : L'analyse et les plans ont été complétés; Une mise aux normes de la signalisation et de l'affichage à l'intérieur sera installée en 2023, de même que pour le bureau d'arrondissement adjacent au Centre des arts et de la culture.

FOURNISSEURS DE SE	RVICES						
5. Des standards en accessibilité universelle ont été établis dans le projet d'analyse des immeubles et doivent être respectés par les professionnels et sous-traitants.	respecter par les		x	 SC Immeubles; Service des immeubles et des équipements motorisés. 	Les normes et les fiches ont été ajoutées au cadre normatif des immeubles.	x	Les normes d'accessibilité universelle sont intégrées aux appels d'offres. Une trousse comprenant des fiches sur les normes d'accessibilité à respecter est envoyée aux professionnels.

PROGRAMMES, SERVICES, EMPLOI ET FORMATION

- Programmes, services et approvisionnement
- Emploi, intégration et maintien
- Sensibilisation et formation



SECTION 3 PROGRAMMES, SERVICES, EMPLOI ET FORMATION

OBJECTIFS

- Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Sensibiliser et former le personnel en contact direct avec le public;
- Réduire l'isolement social.

26 actions prévues

2019 38 actions réalisées19/21 actions prévues réalisées

2020 20 actions réalisées 16/22 actions prévues réalisées 2021 16 actions réalisées 15/19 actions prévues réalisées 2022 20 actions réalisées 15/19 actions prévues réalisées

		É	CHÉ	ĹΑΝ	CIE	R				SUIV	' I	BILAN DES
OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	2019	2020	2021	2022	Récurrent	PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	ACTIONS RÉALISÉES 2022
PROGRAMMES, SERVIC	ES ET APPROVISIONNEM	EN										
Les équipements ou la location de biens et services par la municipalité ne sont pas toujours accessibles.	1.1 Consulter la politique d'approvisionnement afin de connaître l'approche et de faire les recommandations nécessaires selon le Guide d'accompagnement sur l'approvisionnement en biens et services, développé par l'OPHQ.	X	X				 SC Emploi et formation; Division des approvisionnements; OPHQ. 	 La politique d'approvisionnement a été consultée et des recommandations identifiées; Le Guide d'accompagnement sur l'approvisionnement en biens et services a été présenté à la division des approvisionnements. 		X		

1.2 Évaluer la possibilité d'intégrer à la politique d'approvisionnemer une règle relative à l'achat ou la location de biens et services accessibles.	t	x				La division des approvisionnements a évalué la possibilité d'ajouter à la politique une référence à l'article 61.3 à propos de l'achat et de la location de biens et services accessibles.	Х		Poursuite des discussions avec la Division des approvisionnements.
1.3 Sensibiliser le personnel concerné l'importance de faire l'achat ou la locatior de biens et services accessibles aux personnes handicapées.			Х			Un outil de sensibilisation a été créé et déployé dans les différents services concernés.	х		Un représentant de la Division des approvisionnements a intégré le comité de travail et des discussions ont été amorcées pour identifier les besoins.
1.4 Afin de répondre au besoins des citoyen ayant des incapacité acquérir des équipements spécialisés ou adaptés.	3		>	Serv des s	ion des ovisionnements; ice de la culture, sports et de la vie munautaire.	Énumérer la liste des équipements adaptés achetés.		Х	Pavillon de service de la piscine Saint-Alexis à La Baie : • 2 tables à langer pour adultes sont en commande. Les camps de jour municipaux se sont dotés de matériel afin de créer des salles sensorielles dans chacun des quatre sites : • Tapis de mousse; • Tangles; • Time timer; • Tentes (tipi); • Amilourd animaux lestés; • Coquilles anti-bruit.

Tous les citoyens doivent avoir accès aux services municipaux.	2.1 Développer une fiche d'évaluation de l'accessibilité universelle.	x		 CC; SC Emploi et formation; Service des communications; Tous les services concernés. 	Une fiche d'évaluation de l'accessibilité universelle a été conçue.		Х	
	2.2 Évaluer le niveau d'accessibilité des services municipaux les plus utilisés par les citoyens.	x	Х	 CC; SC Emploi et formation; Service des communications; Tous les services concernés. 	Les services municipaux les plus couramment sollicités ont été évalués.		X	
	2.3 Faire ressortir les obstacles à l'accessibilité et émettre des recommandations.	x	Х	 CC; SC Emploi et formation; Service des communications; Tous les services concernés. 	Un rapport met de l'avant les obstacles et recommandations pour les services évalués.		Х	
	2.4 Selon le cas, procéder aux changements ou correctifs permettant de réduire ou d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.	×	X	 CC; SC Emploi et formation; Service des communications; Tous les services concernés. 	Des changements ou correctifs ont été effectués (préciser les services touchés par les correctifs et leur nature).		X	

3. Des perso handicapé besoin d'accompa pour favori participatic activités de	es ont agnement iser leur on aux	3.1 Promouvoir le programme d'accompagnement individuel en loisir.		X	 CC; SC Emploi et formation; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Avoir fait la promotion du programme auprès des personnes handicapées (nombre de personne et nombre d'action de promotion); Nombre de personnes ayant bénéficié du programme (préciser la saison et le type d'activité). 	Х	 Une refonte de l'image du programme a été faite : Création d'une affiche; Création d'un nouveau dépliant; Mise à jour du formulaire de demande d'accompagnement. Promotion du programme : Présence lors de la journée d'inscription au programme Accès-Loisirs à la bibliothèque de Chicoutimi en septembre; Publicité sur la page Facebook de la Ville en septembre, lors de la période d'inscription aux activités.
4. De plus er d'enfants vituation diparticipent camps de Ville de Sa	vivant une e handicap aux jour de la	4.1 Continuer d'offrir un service d'accompagnement personnalisé aux besoins de l'enfant en situation de handicap.		X	Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.	Nombre d'enfants accompagnés au cours de l'été.	Х	En 2022, 14 accompagnateurs ont été embauchés afin de permettre à 20 enfants de bénéficier du service d'accompagnement lors des camps de jour : Site de Jonquière : 7 enfants; Site de Chicoutimi sud : 10 enfants; Site de Chicoutimi nord : 2 enfants; Site de La Baie : 1 enfant.

5. Maintien de l'adhésion au programme de la Carte accompagnement loisir (CAL).	5.1 Poursuivre la mise à jour des activités où la CAL est acceptée dans les infrastructures municipales.		x	 AQLPH; ARLPH; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; Service des communications. 	Avoir effectué un rappel annuel du fonctionnement de la carte auprès du personnel municipal.	X	 La Ville a poursuivi sa participation au programme, ce qui l'a amenée à poser les actions suivantes : Mise à jour des activités; Adhésion en ligne; Information/promotion à propos des changements et modalités du programme auprès des gestionnaires et du personnel; Distribution des dépliants et autocollants dans les lieux d'activités où la CAL est acceptée; Promotion du programme auprès des organismes partenaires; Adhésion d'une nouvelle infrastructure municipale à la CAL (Stade de soccer Saguenay).
EMPLOI, INTÉGRATION	ET MAINTIEN						<i>3</i>
6. La Ville de Saguenay se conforme à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et en prend compte lors des processus d'embauche.	6.1 Favoriser l'embauche des personnes handicapées en s'assurant d'avoir un processus adapté, si nécessaire.		х	 Service des ressources humaines; Ressources externes; SC Emploi et formation. 	Le processus d'embauche a été analysé et adapté aux besoins.	Х	En cas de besoin, le processus d'embauche est adapté aux besoins de l'appliquant.
	6.2 Accompagner les gestionnaires et les services dans la démarche d'embauche d'une personne handicapée afin de favoriser son intégration et son maintien en emploi.		х	 Service des ressources humaines; Ressources externes; SC Emploi et formation. 	Lors des processus d'embauche, un support est offert pour la démarche d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées auprès des gestionnaires et des services.	Х	Des accompagnements ont été offerts, lorsque le besoin était présent.

	6.3 Diffuser les offres d'emploi de la Ville auprès des organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.		x	 Service des ressources humaines; Ressources externes; SC Emploi et formation. 	Les offres d'emploi sont, systématiquement, envoyées aux organismes œuvrant auprès des personnes handicapées.	Х	Tous les postes affichés à l'externe ont été envoyés aux organismes du milieu ainsi qu'à ceux spécialisés en employabilité des personnes handicapées.
7. Le maintien en emploi des employés municipaux dont le handicap survient au cours de leur vie est important.	7.1 Offrir à l'employé les accommodements nécessaires favorisant son maintien en emploi, selon son type d'incapacité.		X	 Service des ressources humaines. 	Lorsque la situation survient, une évaluation est réalisée et la mise en place d'équipements adaptés à l'incapacité vécue par l'employé est effectuée.	X	Des accommodements sont offerts aux employés, lorsque ceux-ci en font la demande ou lorsque des besoins spécifiques sont identifiés dans le cadre des évaluations ergonomiques des postes de travail.
8. L'insertion socioprofessionnelle permet aux personnes handicapées de développer des aptitudes et des compétences qui favorisent leur potentiel d'employabilité.	8.1 En collaboration avec les partenaires du milieu, accueillir des stagiaires ayant une déficience dans les infrastructures de loisir afin de leur permettre de développer des habiletés qui faciliteront leur intégration au marché du travail.		×	 Service des ressources humaines; CIUSSS; Centres des services scolaires. 	 Des stagiaires ont été intégrés pour effectuer diverses tâches, ce qui leur a permis de développer des compétences (nombre de stagiaires et lieux des stages); Les employés impliqués dans l'accueil et l'intégration des stagiaires ont été sensibilisés. 	X	Pour la gestion de son centre de tri, la Ville a octroyé le contrat en appel d'offres à la Société Via. Celle-ci compte 44 employés dont 15 personnes ayant des incapacités physiques. Ce milieu de travail fait l'objet de promotion auprès des organismes en employabilité des personnes handicapées.

SENSIBILISATION ET FO	ORMATION							1
9. Il peut être parfois difficile de savoir comment accueillir différents types de clientèle et leur offrir un service municipal adéquat.	9.1 Offrir une formation s'adressant aux employés qui travaillent à l'accueil afin de les outiller et qu'ils puissent adapter leur approche envers les personnes handicapées.		x	 Service des ressources humaines; GOPHS; ARLPH. 	Avoir impliqué le milieu et donné la formation à l'accueil des personnes handicapées aux groupes d'employés ciblés, selon les besoins.	Х	Aucune formation donnée en 2022 en raison de l'incapacité des partenaires à en offrir.	
10.Le personnel manque d'information sur les divers handicaps, les approches à adopter et l'intervention en situation d'urgence.	10.1 Offrir une séance d'information au personnel du Service de sécurité incendie afin que son personnel soit mieux préparé à recevoir des personnes handicapées.		×	 Service de police Service de sécurité incendie; SC Emploi et formation; GOPHS; ARLPH. 	Collaborer avec le milieu et avoir tenu une ou plusieurs séances d'information auprès du personnel du Service de sécurité incendie.	X	Un nouveau programme de formation à l'accueil des personnes handicapées sera disponible en 2023.	
	10.2 Offrir une séance d'information au personnel du Service de police afin que son personnel soit mieux préparé à intervenir auprès des personnes handicapées.		x	 Service de police Service de sécurité incendie; SC Emploi et formation; GOPHS; ARLPH. 	Collaborer avec le milieu et avoir tenu une ou plusieurs séances d'information auprès du Service de police.	Х		

11.Dans l'exécution de leurs tâches, les employés municipaux ont une incidence sur la participation des personnes handicapées dans la communauté.	11.1 Développer un outil d'information pour faire connaître les obstacles vécus par les personnes handicapées en lien avec les services municipaux et sensibiliser les employés aux conséquences de leur travail au quotidien.			X		 CC; SC Emploi et formation; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; Services des ressources humaines. 	 Les obstacles vécus par les personnes handicapées ont été identifiés; Un outil d'information a été conçu; L'outil a été distribué dans tous les services et départements. 		Х	Action annulée en raison de la mise en place d'un nouveau programme de formation en 2023-2026.
12.L'accessibilité universelle et le parcours sans obstacles sont des concepts à faire connaître aux élus, aux gestionnaires et aux employés municipaux.	12.1 Présenter à différents groupes (élus, gestionnaires, employés) ce que sont l'accessibilité universelle et le parcours sans obstacles.	×				 SC Emploi et formation; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Une présentation a été conçue; Au moins un à deux groupes ont été rencontrés annuellement. 		Х	Une action spécifique sera créée dans le nouveau plan d'action 2023- 2026.
13.La population doit être sensibilisée à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.	13.1 Souligner, le 3 décembre, la Journée internationale des personnes handicapées.				X	 Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; Service des communications. 	Une publication a été rédigée sur la page <i>Facebook</i> de la municipalité.	х		 Diffusion des bandeaux publicitaires, créés par l'OPHQ, sur notre page Facebook. La journée a été soulignée dans le calendrier 2022 Municipalité amie des aînés (MADA);

14.Les accompagnateurs des camps de jour municipaux doivent intervenir adéquatement auprès des enfants vivant une situation de handicap.	14.1 Exercer une vigie sur les nouveautés en matière de formation pour le personnel des camps de jour.		X	 SC Emploi et formation; Ressources externes; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Une veille stratégique est effectuée en matière de formation auprès du personnel des camps de jour.	х	 Une formation de base sur le langage des signes a été donnée au personnel des camps de jour (nouveauté). Une formation sur les soins de base et le RCR a été donnée au personnel des camps de jour.
	14.2 Offrir une formation sur l'intervention auprès des enfants en situation de handicap.		X	 SC Emploi et formation; Ressources externes; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir offert une formation par année (préciser le nombre d'accompagnateurs ayant reçu la formation).	Х	Tous les accompagnateurs (14 employés) suivent une formation sur l'intervention auprès des enfants en situation de handicap d'une durée de 4 heures, donnée par l'équipe d'intervenants.
15. Chaque année, les employés devant manipuler des équipements adaptés (ex. : lèvepersonne, vélos adaptés) doivent être formés sur leur fonctionnement en vue d'optimiser la sécurité.	15.1 Former ou fournir des outils d'information permettant aux employés d'utiliser adéquatement et sécuritairement les équipements adaptés avec les personnes handicapées.		X	 SC Loisir – Sports & vie communautaire; Ressources externes; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir tenu une formation (indiquer le lieu où le personnel a reçu la formation) lorsque nécessaire, ou avoir développé et remis un ou plusieurs outils d'information aux employés qui manipuleront les équipements adaptés.	x	

baignade. Le déplacement des personnes handicapées en milieu aquatique comporte des enjeux	16.1 Offrir aux sauveteurs une formation sur le déplacement sécuritaire des personnes handicapées en		X	 SC Emploi et formation; Ressources externes; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir tenu une formation auprès des sauveteurs (nombre de participants).		X	Une action spécifique sera créée dans le nouveau plan d'action 2023-2026.
• •				des sports et de la	(nombre de participants).			2026.

SECTION 4 LOISIR, CULTURE, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

- Arts, culture, patrimoine et bibliothèques
- Arénas, sports et plein air
- Vie communautaire, participation citoyenne et organismes
- Événements
- Mise en œuvre du plan d'action



SECTION 4

LOISIR, CULTURE, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

OBJECTIFS

- Accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir culturelles, artistiques, sportives, de plein air et communautaires;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Aménager des environnements accessibles.

53 actions prévues

2019 65 actions réalisées23/41 actions prévues réalisées

2020 29 actions réalisées 19/39 actions prévues réalisées 2021
43 actions réalisées
22/43 actions prévues
réalisées

2022 59 actions réalisées 25/32 actions prévues réalisées

		ÉŒ	ΉÉ	ANCI	ER				SUI	VI	BILAN DES
OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS		2020	2021	Récurrent	PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	En cours	Complétée	Reportée 2023-2026	ACTIONS RÉALISÉES 2022
ARTS, CULTURE, PATRIM	OINE ET BIBLIOTHÈQUES	3									
1. Améliorer l'accessibilité universelle des activités artistiques, culturelles ou patrimoniales pour favoriser la participation des personnes handicapées.	1.1 Établir des critères permettant d'évaluer l'accessibilité universelle des activités pour les personnes handicapées.	×				 CC; SC Loisir – Culture; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Avoir établi des critères d'évaluation; Avoir développé un formulaire d'évaluation des activités. 			×	

1.2 Effectuer le recensement des activités culturelles, artistiques et patrimoniales de la Ville et de ses organismes partenaires, et analyser leur niveau d'accessibilité pour les personnes handicapées.		Х	×	١,	 CC; SC Loisir – Culture; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Avoir fait le recensement des activités; Avoir analysé leur niveau d'accessibilité (en incluant l'accessibilité des lieux); Avoir distingué les activités par niveau d'accessibilité. 		Х	
1.3 Selon les obstacles à l'accessibilité, évaluer les solutions possibles pour favoriser la participation des personnes handicapées aux activités et émettre des recommandations aux gestionnaires des activités concernées.			X		 CC; SC Loisir – Culture; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Avoir produit un rapport et émis des recommandations aux gestionnaires des activités concernées; Avoir entrepris des actions pour améliorer l'accès à l'offre d'activités; Recenser les inscriptions des personnes handicapées. 		Х	
1.4 Faire connaître les obstacles vécus par les personnes handicapées aux organismes culturels, artistiques et patrimoniaux, et les sensibiliser à l'inclusion.	X	X	х	١,	 CC; SC Loisir – Culture; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir développé un outil de communication faisant connaître les obstacles et solutions possibles pour inclure les personnes handicapées dans des activités de loisir.		х	Cette action est annulée. Comme elle est en lien avec la précédente, elle sera intégrée dans une nouvelle action prévue au plan 2023-2026.

2. Les bibliothèques s en changement constant et doivent rester à l'affût des besoins des persor handicapées.	consulter les membres du CC afin de s'assurer que les	:		X	 CC; SC Loisir – Culture; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir consulté les membres du CC et les usagers en situation de handicap, et pris en considération leurs commentaires dans l'élaboration des plans et dans les achats.	х	Les membres du comité consultatif sont consultés lors de l'élaboration des plans et en ce qui concerne les achats.
Différents équipem adaptés peuvent répondre aux beso des usagers en situation de handicale.	ayant des incapacités, acquérir des	,		х	 CC; SC Loisir – Culture; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Énumérer la liste des équipements adaptés achetés.	Х	 Livres en braille pour les enfants; Livres à gros caractères; Livres audio.
4. Des équipements adaptés ont été installés dans les bibliothèques, mais sont pas suffisamm utilisés par les personnes handicapées.	ENACITIONAL AT			×	 CC; SC Loisir – Culture; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Des stratégies de communication ont été élaborées et déployées auprès des clientèles cibles; L'utilisation des équipements adaptés a augmenté (nombre de prêts). 	Х	 Promotion des équipements adaptés dans le Bulletin Culture-printemps, été, automne et hiver des bibliothèques; Présentation des services et équipements offerts lors du Salon du livre. Publications ciblées sur la page Facebook de la Ville.
5. Nécessité de faire connaître les servic adaptés en bibliothèque.	5.1 Mettre sur pied une campagne de communication permettant de faire connaître les services adaptés.			x	 SC Loisir – Culture; Service des communications; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Des stratégies de communication ont été mises sur pied; Le programme Biblio-Santé apparaît dans le Bulletin Culture. 	Х	 Promotion du programme Biblio-Santé dans le Bulletin Culture-printemps, été, automne et hiver des bibliothèques; Présentation du programme Biblio-Santé lors du Salon du livre.

	5.2 Offrir, en collaboration avec le milieu, différentes activités de sensibilisation à la différence aux usagers des bibliothèques.					х	 SC Loisir – Culture; Service des communications; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Nombre d'activités tenues et nombre de participants.		х	 Histoires en pyjama en langue des signes québécoise en partenariat avec l'Association du Québec pour enfants avec un problème auditif (AQEPA—Saguenay) (25 participants); Mon maître-chien, aide aux devoirs et lecture assistée par l'animal—zoothérapie) (2 participants); Lecture assistée par l'animal—zoothérapie (16 participants);
6. Absence d'un système audio pour les expositions permanentes et semipermanentes dans les bibliothèques.	6.1 Étudier la possibilité d'avoir un support audio pour ces expositions.	x	X		X		 SC Loisir – Culture; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir fait l'acquisition d'équipements.	х		Les bibliothèques sont en préparation d'une exposition accessible et adaptée : • Supports descriptifs adaptés aux fauteuils roulants; • Affichage adapté; • Balado traduit en LSQ; • Vidéos traduites en LSQ et transcription.
7. Il est nécessaire de revoir le site Web des bibliothèques pour l'adapter et en faciliter la consultation pour les personnes handicapées.	7.1 Adapter et rendre accessible le site Web des bibliothèques.		X	X	X		 Service des ressources informationnelles SC Loisir – Culture; Service des communications; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Le site Web des bibliothèques a été adapté et est plus accessible pour les personnes handicapées.	x		Des modifications au site Web de la bibliothèque sont en cours.

ARÉNAS, SPORTS ET PLE	EIN AIR									٦
8. Améliorer l'accessibilité universelle des activités sportives et de plein air pour favoriser la participation des personnes handicapées.	8.1 Établir des critères permettant d'évaluer l'accessibilité universelle des activités pour les personnes handicapées.	X	x			 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Avoir établi des critères d'évaluation; Avoir développé un formulaire d'évaluation des activités. 		х	
	8.2 Effectuer le recensement des activités sportives et de plein air de la Ville et des organismes partenaires, et analyser leur niveau d'accessibilité pour les personnes handicapées.		x	x		 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Avoir fait le recensement des activités; Avoir analysé leur niveau d'accessibilité (en incluant l'accessibilité des lieux); Avoir distingué les activités par niveau d'accessibilité. 		Х	
	8.3 Selon les obstacles à l'accessibilité, évaluer les solutions possibles pour favoriser la participation des personnes handicapées aux activités et émettre des recommandations aux gestionnaires des activités concernées.			х		 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Avoir produit un rapport et émis des recommandations auprès des gestionnaires des activités concernées; Avoir entrepris des actions pour améliorer l'accès à l'offre d'activités. 		X	

	8.4 Faire connaître les obstacles vécus par les personnes handicapées aux organismes sportifs et de plein air, et les sensibiliser à l'inclusion.	x	х	x		 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir développé un outil de communication faisant connaître les obstacles et solutions possibles pour inclure les personnes handicapées dans des activités de loisir.		Action annulée.
9. L'accessibilité aux activités de patinage libre dans les arénas est difficile.	9.1 Rechercher et tester des équipements adaptés permettant à une personne en fauteuil roulant d'aller sur la glace.	х	х	X		 SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; Services des communications. 	 Des équipements ont été testés et un rapport de l'essai produit; Des recherches ont été faites pour optimiser l'expérience de la personne handicapée. 		Action annulée.
	9.2 Rendre disponibles les équipements et promouvoir l'accessibilité du patinage libre.			X		 SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; Services des communications. 	Des équipements sont mis à la disposition des personnes handicapées dans les arénas et de la publicité a été faite pour que le service soit connu (préciser le nombre d'utilisateurs).		Action annulée.
10. L'insécurité ou la méconnaissance de certains sports ou activités de plein air adaptés (incluant leurs infrastructures) freine la participation des personnes handicapées.	10.1 Créer des séances d'initiation aux sports ou aux activités de plein air adapté.	×			×	 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avec le milieu, des séances d'initiation à des sports ou des activités de plein air adapté ont été organisées et offertes à des groupes de personnes handicapées (spécifier les types d'essais réalisés et le nombre de participants).		Action annulée.

11. Le service de location de vélos adaptés doit être optimisé.	11.1 Réviser tous les aspects du service de location de vélos adaptés (points de location, personnel, promotion, entretien, etc.) afin d'optimiser le service et de bonifier l'expérience des usagers.	X		X		 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Un rapport d'évaluation a été produit, en collaboration avec les organismes pour personnes handicapées; Des recommandations ont été émises, lorsque nécessaire; Des changements ont été apportés pour optimiser le service; Le nombre a augmenté de 5 à 10 locations. 	X	En 2022, le service a été offert seulement au parc de la Rivière-du-Moulin en raison de l'impopularité du service à La Baie et de l'impossibilité de l'offrir à Jonquière. Le nombre de location a été de : 75.
12. Le cours d'aquaforme adapté est offert seulement dans un arrondissement.	12.1 Maintenir et renouveler la participation des organismes au cours d'aquaforme adapté dans l'arrondissement de Jonquière.				х	 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Le cours d'aquaforme a été offert à Jonquière (nombre de participants).	Х	À la session d'automne, 2 cours étaient donnés. Au total, ce sont 15 personnes qui ont pris part aux sessions d'aquaforme.
	12.2 Évaluer les possibilités d'implanter le cours dans un autre arrondissement.	х	Х			 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Des démarches pour implanter le cours d'aquaforme à Chicoutimi ou à La Baie ont été entreprises.	X	Après validation, il n'est pas possible d'implanter le cours dans les deux autres arrondissements conséquemment à un manque de plages horaires disponibles.
	12.3 Analyser la possibilité d'ouvrir le cours d'aquaforme adapté aux personnes handicapées par le biais d'inscriptions publiques.		X			 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	La possibilité d'ouvrir le cours d'aquaforme adapté aux personnes handicapées par le biais d'inscriptions publiques a été évaluée.		Action annulée.

13. Pour accéder à certaines activités de loisir, il est nécessaire de se doter d'équipements adaptés pour les personnes.	13.1 Valider si des subventions pour l'achat ou des programmes de prêts d'équipements adaptés existent.	×	X	x	×	 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Des recherches ont été effectuées, des demandes ont été déposées et/ou des collaborations ont été entreprises, selon le cas.	X		 Un document de référence sur les différentes subventions accessibles a été fait et est mis à jour au besoin. Une demande de financement auprès du Fonds pour l'accessibilité—petits projets d'envergure a été déposée pour l'achat de fauteuils adaptés afin d'équiper nos piscines extérieures (en attente d'une réponse du Fonds).
14. L'interprétation et la découverte de la nature nécessitent des adaptations pour les personnes handicapées.	14.1 Développer une trousse d'animation et d'interprétation de la nature du parc de la Rivière-du-Moulin, tenant compte des particularités de chaque type de handicap, en collaboration avec le CC et le Groupe Nature Animée.	×				CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Corporation du parc de la Rivière-du-Moulin; Groupe Nature Animée; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.	Un partenariat avec le Groupe Nature Animée a été établi et une trousse d'animation a été développée pour le projet d'un sentier découverte au parc de la Rivière-du- Moulin.			 La phase 1 avait été réalisée en projet pilote en 2019. Depuis, l'action a été non poursuivie. Le Groupe Nature Animée n'est plus en mesure de développer ce type de projet.
	14.2 Produire le matériel nécessaire à la trousse et procéder aux travaux d'adaptation, au besoin.	x				CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Corporation du parc de la Rivière-du-Moulin; Groupe Nature Animée; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.	Le matériel d'interprétation a été produit et des travaux ont été réalisés pour faciliter la participation des personnes handicapées.			Action annulée conséquemment à la 14.1.

	14.3 Promouvoir l'activité et en assurer l'animation.	X				 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Corporation du parc de la Rivière-du-Moulin; Groupe Nature Animée; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 		Action annulée conséquemment à la 14.1.
15. Une meilleure signalisation des sentiers pédestres au parc de la Rivière-du- Moulin sécuriserait les déplacements des personnes handicapées.	15.1 Dans les sentiers ciblés du parc de la Rivière-du-Moulin, ajouter une signalisation indiquant le pourcentage des pentes ainsi que le niveau de difficulté.		X	X		COTIMINATION C		Action annulée. La gestion du parc de la Rivière- du-Moulin n'est plus effectuée par la Ville.
16. L'ensemble des parcs gagnerait à être connu des personnes handicapées.	16.1 Faire la promotion des différents parcs municipaux auprès des personnes handicapées.				X	 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	x	Chaque année, les parcs accessibles font l'objet d'une promotion à divers moments.

	16.2 Monter un projet de signalisation/ information/ éducation afin de maximiser l'expérience et l'utilisation des infrastructures du parc Alcide-Reid, en plus de faire valoir la nature du parc à vocation inclusive et accessible aux personnes handicapées.			X			 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	En collaboration avec les partenaires, des solutions ont été évaluées et des panneaux d'affichage éducatif, d'interprétation ou de signalisation ont été ajoutés pour maximiser l'utilisation des infrastructures du parc Alcide-Reid par les personnes handicapées et les citoyens.	×		Une analyse est menée par le comité Parcs afin d'uniformiser l'affichage sur le territoire et, lorsqu'applicable, d'intégrer l'historique d'un parc (tel le parc Alcide-Reid).
VIE COMMUNAUTAIRE, P.	ARTICIPATION CITOYENN	IE E	ΤO	RGA	NIS	ME	<u> </u>				
	17.1 Organiser, annuellement, une activité dans le cadre de la SQPH permettant de sensibiliser la population et le personnel municipal en plus de faire participer les personnes handicapées.				×		 CC; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Avoir organisé un événement pour souligner la SQPH; Avoir impliqué plusieurs participants et organismes du milieu (préciser le nombre de partenaires impliqués). 		x	 Lancement du programme Secours adaptés le 1^{er} juin 2022 : Conférence de presse avec les élus et les partenaires; Présence des médias sur place; Présence des membres du comité consultatif; Diffusion sur la page Facebook de la Ville du visuel de la SQPH (1 143 vues).
18. Des salles pouvant être louées aux organismes sont situées dans des bâtiments municipaux accessibles.	18.1 Chaque année, mettre à jour la liste des salles à louer aux organismes situées dans des lieux accessibles et la diffuser auprès du milieu.				×		 CC; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Avoir mis à jour la liste des locaux accessibles dans les trois arrondissements, et ce, chaque année; Avoir diffusé l'information auprès des organismes du milieu; Recenser le nombre de locations annuelles de salles accessibles. 		x	La liste des salles accessibles est mise à jour annuellement et diffusée auprès de nos partenaires et sur le site internet de la Ville. Cette liste est disponible dans le bottin des services aux personnes handicapées (format papier et électronique).

	18.2 Informer les employés impliqués en matière de service aux citoyens des lieux adaptés dans lesquels des salles peuvent être réservées.	X	x	x		 CC; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 L'information a été diffusée aux employés impliqués dans le service aux citoyens; Les employés ont demandé au locateur si la salle à réserver devait être accessible et, si oui, ils l'ont noté en vue de recenser le nombre de locations dans des lieux accessibles. 	X	X	Le personnel responsable des locations est en mesure d'orienter les usagers vers les salles accessibles. Une action spécifique sera créée dans le nouveau plan d'action 2023-2026.
19. Les enfants en situation de handicap, présents aux camps de jour municipaux, participent avec les autres enfants aux activités; parfois moyennant certaines adaptations.	19.1 Faire vivre à tous les enfants des camps de jour une ou des activités de sensibilisation à l'acceptation des différences.				x	 CC; Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ); Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir tenu au moins une activité de sensibilisation dans chaque site de camp de jour (spécifier le nombre d'enfants sensibilisés).	х		Les jeunes des camps de jour municipaux ont tous participé à une activité de sensibilisation. Ce sont plus de 800 jeunes qui ont pu bénéficier de cette activité.
20. Comme tout autre citoyen, les personnes handicapées doivent pouvoir participer à la vie politique.	20.1 Faciliter l'accès aux bureaux de consultation ou favoriser les consultations en ligne.				×	 Service des communications et des relations avec les citoyens; Conseil municipal; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Des actions ont été posées pour faciliter la participation des personnes handicapées aux consultations.	X		En vue de l'élaboration du plan d'action 2023-2026, une consultation a été réalisée auprès des : • personnes en situation de handicap; • professionnels; • parents/pairs aidants. Les moyens adaptés utilisés sont : • en ligne; • papier; ateliers sur mesure. Au total, 123 personnes ont participé à la consultation qui s'échelonnait du 6 au 30 septembre.

	20.2 Faciliter l'accès aux séances du conseil municipal.		X	 Service des communications et des relations avec les citoyens; Conseil municipal; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Avoir évalué la possibilité de diffuser, en direct, les séances du conseil municipal; Avoir évalué la possibilité de permettre aux citoyens de poser des questions à distance, par courriel. 	Х		Tous les conseils municipaux sont diffusés, en direct, sur le site Web de la Ville. Chaque conseil est ensuite disponible dans la section des vidéos, 24 heures après la tenue de la séance du conseil. Ils sont également diffusés à la télévision sur la chaîne <i>MaTV</i> .
21. L'accès au logement adapté est difficile.	21.1 Recueillir de l'information à propos des difficultés vécues par les personnes handicapées à la recherche d'un logement adapté et collaborer avec le comité Accès à l'habitation de la municipalité afin de leur fournir des renseignements sur le sujet.	2	×	 CC; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Avoir recueilli des renseignements à propos de la problématique d'accès au logement adapté pour les citoyens en situation de handicap à Saguenay; Avoir communiqué toute information ou référence pertinente au comité Accès à l'habitation; Collaborer avec le comité Accès à l'habitation, au besoin. 		Х	Une action spécifique sera intégrée au nouveau plan d'action 2023- 2026.

ÉVÉNEMENTS											
22. La Ville de Saguenay possède un inventaire d'équipements spécialisés qui sont prêtés aux promoteurs d'événements.	22.1 Dans l'inventaire, prévoir des équipements qui favorisent la participation des personnes handicapées (cache-fils, tables à pique-nique adaptées, etc.).				X	•	Comité de soutien aux événements; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service des immeubles et des équipements motorisés; Service des travaux publics; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.	 Le nombre de tables à pique-nique adaptées disponible a augmenté et un ratio obligatoire est imposé aux promoteurs; Le modèle de cache-fils utilisé a été modifié pour faciliter les déplacements des personnes handicapées; La Ville se dote d'autres équipements adaptés, selon les besoins (spécifier l'équipement). 	X		Cette année, la Ville s'est procuré : • 2 caches-fils adaptés pour faciliter la circulation des personnes se déplaçant en fauteuils roulants ou quadriporteurs; • 10 affiches pour les cases de stationnement réservé aux personnes handicapées.
23. Il peut être difficile pour les personnes handicapées d'assister ou de participer à des événements culturels, sportifs ou communautaires par manque d'accessibilité.	23.1 Créer un aide- mémoire de l'événement accessible et inclusif pour outiller les promoteurs d'événements.	x	×	x		•	Comité de soutien aux événements; SC Loisir – Sports & vie communautaire; SC Loisir – Culture; Service des communications; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.	Un aide-mémoire a été conçu et diffusé sur le site Internet de la Ville.	х		Des éléments d'accessibilité universelle ont été intégrés au guide de l'événement écoresponsable en 2021.
	23.2 Sensibiliser les promoteurs aux principaux aspects d'un événement accessible et faire valoir les avantages d'être inclusif.				х		Comité de soutien aux événements; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.	 Un outil de sensibilisation a été créé et distribué à différents promoteurs (spécifier le nombre de promoteurs); Le promoteur respecte les recommandations du comité de soutien aux événements. 		Х	Une action spécifique sera créée dans le nouveau plan d'action 2023-2026.

	23.3 Lorsque la Ville agit à titre de promoteur d'un événement, s'assurer d'avoir un parcours sans obstacles et d'appliquer les mesures nécessaires à l'accessibilité de l'événement.		x	 Comité de soutien aux événements; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Les gestionnaires (préciser le nombre) ont reçu un aide-mémoire de l'événement accessible; L'accessibilité des événements municipaux a été évaluée et des solutions ont été mises en place pour un parcours sans obstacles, au besoin. 	х		Dans la nouvelle version du formulaire de demande d'autorisation et de soutien aux événements, on a intégré une responsabilité pour le promoteur de favoriser l'accès du site aux personnes ayant des incapacités.
24. Les événements grand public doivent permettre la participation des personnes handicapées.	24.1 Sensibiliser les promoteurs à inclure des volets pour les personnes handicapées dans des événements grand public.		x	 Comité de soutien aux événements; SC Loisir – Sports & vie communautaire; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Avoir sensibilisé au moins deux promoteurs à l'inclusion d'un volet pour les personnes handicapées aux événements grand public; Offrir aide et référence aux promoteurs intéressés à inclure un volet pour personnes handicapées. 		Х	Une action spécifique sera créée dans le nouveau plan d'action 2023-2026.

MISE EN OEUVRE DU PLA	AN D'ACTION						
25. Nécessité d'avoir des rencontres d'échanges et de mises à jour de l'information entre les organismes et différents services de la Ville.	25.1 Maintenir les sous- comités qui réunissent des membres du comité consultatif et du comité de travail afin de déployer les actions inscrites au PAIPH.		×	• CC; • CT.	Nombre de sous-comités actifs et de rencontres tenues annuellement.	X	Comité consultatif : 1 rencontre Comité de travail : 2 rencontres Les sous-comités ont été maintenus (nombre de rencontres) : • Aménagement urbain & lieux publics (1); • Sécurité, prévention & intervention (2); • Communication (1); • Transport (2); • Emploi, formation & services (1).
	25.2 Organiser une rencontre avec les membres du CC et du CT afin d'identifier les priorités du prochain plan d'action.		x	• CC; • CT.	Une rencontre a été organisée au cours de la dernière année du plan d'action 2019-2022 et les priorités du prochain plan d'action ont été identifiées.	Х	 La rencontre conjointe a eu lieu le 4 novembre 2022. 30 personnes étaient présentes et ont participé à un atelier de concertation afin de cibler des orientations pour le prochain plan d'action 2023-2026. Un projet de recherche à réaliser à partir de 2023 a été présenté.

	25.3 Spécifier le type ou le niveau de participation des partenaires au PAIPH afin de maximiser leur apport au plan d'action.	X		CC; CT.	 Une activité a été réalisée et le niveau de participation des partenaires est connu; Les partenaires sont interpellés conditionnellement à leur capacité d'implication; Le nombre d'heures d'implication des partenaires au PAIPH a été quantifié et valorisé. 	х	Nombre d'heures d'implication des : • membres du CC : 41 h; • membres du CT : 121 h; • membres du CC et CT lors de la rencontre conjointe : 131 h. Pour un total de 293 heures d'implication des partenaires internes et externes.
26. Favoriser les échanges entre les organismes et la municipalité pour les suivis d'information et de projets ainsi que la mise en œuvre du plan d'action.	26.1 Maintenir la ressource permanente attitrée à la mise en œuvre du PAIPH pour faciliter les liens entre les organismes et la Ville.		x	 Service des ressources humaines; Comité de travail; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	La ressource attitrée au PAIPH a été maintenue.	х	La ressource est maintenue.

27. Divers programmes, recherches et projets sont développés dans les autres municipalités du Québec à l'égard des personnes handicapées.	27.1 Participer aux études portant sur le sujet, à certains colloques et programmes afin de faire connaître les actions du PAIPH.		×		Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.	La Ville de Saguenay a participé à des études, des colloques ou des programmes pertinents en lien avec les personnes handicapées.	X	 Participations à : des rencontres d'information sur le projet d'étude Virage du RISUQ-CIUSSS Montérégie; l'étude du GRIMN-CIUSSS et d'Écobes du Cégep de Jonquière sur les maladies neuromusculaires; la rencontre de suivi de la politique du sport encadré de la Ville de Saguenay; la journée porte ouverte du Service de sécurité incendie; au Salon Info-Aînés de la Ville de Saguenay; « La récréation du RMA » du Réseau Municipalités Accessibles; Formation sur l'élaboration d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées de l'OPHQ; « Vers une intégration réussie pour les nouveaux gestionnaires de camp » de l'AQLPH.
	27.2 Collaborer avec les autres municipalités ayant un plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour partager les expériences et projets.		×	(Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.	Des discussions ont eu lieu avec d'autres municipalités (identifier le nom des municipalités et le sujet).	X	Lors de la rencontre de « La récréation du RMA », plusieurs municipalités du Québec (25 municipalités) et leurs représentants chargés du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées étaient présentes afin de discuter des enjeux de chacun, de leurs bons coups, etc.

28. L'implication des différents services municipaux envers l'accessibilité universelle diverge.	28.1 Identifier des agents multiplicateurs dont le rôle principal sera de contaminer le personnel de son service à l'accessibilité universelle.		×	(Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Un ou des agents ont été identifiés (spécifier le nombre d'agents et leur service respectif).		х	Actions à relancer.
	28.2 Définir le rôle des agents multiplicateurs ainsi que les moyens à utiliser pour sensibiliser leurs collègues.		X		 Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Le rôle des agents est défini et des stratégies ou moyens ont été identifiés.		х	
	28.3 Poser différentes actions choisies en fonction des réalités de chaque service afin d'élever le niveau de conscience générale au sujet de l'accessibilité universelle.		×		 Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Des actions spécifiques ont été réalisées par les agents multiplicateurs dans leur service (spécifier la nature des actions et le nombre d'employés impliqués).		Х	

29. Les personnes handicapées utilisent régulièrement les pistes cyclables.	29.1 Assurer une vigie dans le développement, l'entretien et l'aménagement du réseau cyclable de la ville de Saguenay.			X	 Service du génie; Service des travaux publics; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire; Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. 	 Le personnel dédié à l'entretien des pistes cyclables porte attention à ne pas obstruer les voies de circulation; Lors de l'aménagement ou de la réfection de pistes cyclables, les éléments relatifs à l'accessibilité sont pris en compte. 	X	Les chargés de projet à l'aménagement ou la réfection des pistes cyclables prennent en compte l'accessibilité universelle. Prolongation de la piste cyclable sur la rue des Roitelets à Chicoutimi: Ajout de montées et de descentes pour les fauteuils roulants et AMM pour faciliter les déplacements aux traverses. Ajout d'une bordure de sécurité.
30. Il existe des difficultés en lien avec le partage des pistes cyclables entre les différents utilisateurs.	30.1 Poursuivre la sensibilisation des utilisateurs d'aide à la mobilité motorisé (AMM) à la cohabitation sur les pistes cyclables.			х	 Association du Horst de Kénogami; CC; Service des communications; 	La sensibilisation des utilisateurs d'aide à la mobilité motorisée (AMM) à propos de la cohabitation sur les pistes cyclables s'est poursuivie.	X	 Une mise à jour de l'information a été faite sur le site Internet de la Ville. Distribution du dépliant lors : du Salon Info-Aînés; de la journée porte ouverte du Service de sécurité incendie.
	30.2 Poursuivre l'installation des panneaux de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse sur les pistes cyclables.		X		 Service du génie; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Avoir étendu la campagne de sensibilisation par l'installation des panneaux aux arrondissements de Chicoutimi et de La Baie.		Action annulée.

SECTION 5 SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION

- Service de sécurité incendie
- Service de police et cour municipale



SECTION 5

SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET INTERVENTION

OBJECTIFS

- Aménager des environnements sécuritaires;
- Accroître le sentiment de sécurité et la sécurité physique des personnes handicapées;
- Favoriser l'adaptation des divers types d'interventions menées par les policiers et pompiers en situation d'urgence auprès des personnes handicapées.

18 actions prévues

2019 20 actions réalisées 12/14 actions prévues réalisées **2020 8 actions réalisées**6/16 actions prévues réalisées

2021 13 actions réalisées 8/16 actions prévues réalisées 2022 46 actions réalisées 14/15 actions prévues réalisées

		É	CHÉ	AN	CIE	R				SUI	/ I	BILAN DES
OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	2019	2020	2021	2022	Récurrent	PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
SERVICE DE SÉCURITÉ II	NCENDIE											
1. Sur le nombre total de citoyens en situation de handicap à Saguenay, certains seraient admissibles au Programme secours adaptés Saguenay, mais n'en connaissent pas l'existence ou hésitent à s'y inscrire.	1.1 Vulgariser l'information et développer les outils nécessaires à la promotion du programme.	Х	X	X	x		 CC; SC Sécurité, prévention et intervention; Service de sécurité incendie; Office municipal d'habitation (OMH); Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du SLSJ (CIUSSS); Service de communication. 	 Avoir simplifié le contenu et développé des outils de communication destinés à la promotion; Les nouveaux outils de communication ont été diffusés sur le site <i>Internet</i>. 		X		 Le lancement du programme a eu lieu le 1^{er} juin 2022; Tous les outils de promotion du programme sont disponibles sur le site Internet de la Ville. Outils et adaptations réalisées : Affiche : Format : 11 x 17 po; Quantité : 500. Dépliant : Format : 3,66 X 8,5 po; Quantité : 500. Visuel publicitaire : Bandeau web; Publicité demi-écran; Publicité îlot;

				 Publicité quart de page (journal Le Quotidien). Outils promotionnels : Aimant : Format : 3 X 2 po; Quantité : 1 000. Ouvre-pot antidérapant : Format : 5 po; Quantité : 1 000. Vidéo promotionnelle : Version longue : 4 min. 02 sec. (présentation);
				 Version courte: 1 min. 18 sec. (62 662 vues sur Facebook). Publicité radiophonique sur les ondes de Rouge fm Saguenay–Lac-Saint-Jean. Page Internet du PSA. Formulaire d'inscription: en ligne; papier.

1.2 Établir une liste de partenaires en contact avec la clientèle cible du programme et les rencontrer pour améliorer la visibilité du programme	X	х	X	X		 CC; SC Sécurité, prévention et intervention; Service de sécurité incendie; Office municipal d'habitation (OMH); Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du SLSJ (CIUSSS); Service de communication. 	 Avoir rencontré les partenaires identifiés et avoir établi une collaboration pour le référencement des personnes admissibles au programme; Le nombre d'inscriptions au programme a augmenté. 	X	 En 2021, 260 personnes étaient inscrites au programme; Depuis le lancement en juin 2022 et à la promotion, près de 375 personnes sont dorénavant inscrites au programme; Nous avons eu une augmentation de près de 120 personnes inscrites au programme; Une vingtaine de partenaires ont été impliqués dans la refonte du PSA et de sa promotion.
1.3 Promouvoir le programme auprès des citoyens en situation de handicap et du milieu œuvrant auprès des personnes handicapées.					X	 CC; SC Sécurité, prévention et intervention; Service de sécurité incendie; Office municipal d'habitation (OMH); Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du SLSJ (CIUSSS); Service de communication. 	 La promotion du programme a été effectuée auprès du milieu œuvrant auprès des personnes handicapées; Des actions promotionnelles ont fait connaître aux citoyens l'existence du programme; Le nombre d'inscriptions au programme a augmenté. 	X	 Actions promotionnelles réalisées : Conférence de presse; Publicité sur la page Facebook de la Ville; Diffusion de la vidéo promotionnelle sur l'écran de la place du Citoyen de Chicoutimi; Diffusion de la publicité sur les panneaux d'affichage numérique de la Ville; Représentation au Salon Info-Aînés; Représentation à la journée porte ouverte du Service de sécurité incendie; Diffusion de la vidéo promotionnelle sur les écrans du CIUSSS lors de la « Semaine de prévention des incendies ».

2. Il est important d'effectuer des exercices d'évacuation dans les bâtiments publics fréquentés par des personnes handicapées.	2.1 Lister les organismes pour personnes handicapées fréquentant les bâtiments municipaux et prioriser ceux où des exercices devraient avoir lieu.		X	 Service de sécurité incendie; SC Sécurité, prévention et intervention. 	Les bâtiments municipaux fréquentés par les organismes pour personnes handicapées sont connus et une liste des priorités a été établie.	X		Une liste a été fournie au Service de sécurité incendie. Les bâtiments fréquentés par les organismes sont connus.
	2.2 Planifier et pratiquer un exercice d'évacuation dans les édifices municipaux ayant été priorisés en fonction de leur fréquentation par des personnes handicapées.		X	 Service de sécurité incendie; SC Sécurité, prévention et intervention. 	Au moins un exercice d'évacuation par année dans des édifices municipaux fréquentés par des personnes handicapées a eu lieu.	x		Les bâtiments suivants ont été ciblés et des exercices d'évacuation ont eu lieu : • Local de l'Association renaissance des personnes traumatisées crâniennes (2123, rue Deschênes, Arvida); • Ancien Collège St-Édouard à La Baie pour les usagers de l'organisme Intégraction La Baie.
	2.3 Effectuer des exercices d'évacuation, à la demande, dans des établissements publics fréquentés par des personnes handicapées.		X	 Service de sécurité incendie; SC Sécurité, prévention et intervention. 	À la demande d'un établissement public, un exercice d'évacuation impliquant des personnes handicapées a été effectué (préciser le nombre de personnes handicapées présentes).		х	Aucune demande reçue en 2022. Devient une action récurrente dans le nouveau plan d'action 2023-2026.

SERVICE DE POLICE ET	COUR MUNICIPALE							
3. Il est possible que des obstacles surviennent dans la trajectoire judiciaire lors d'interventions auprès de personnes en situation de handicap.	3.1 Analyser la trajectoire judiciaire et valider où des obstacles pourraient survenir.	х			 SC Sécurité, prévention et intervention; Cour municipale; Service de police. 	La trajectoire judiciaire a été analysée et la validation des obstacles pouvant survenir lors d'interventions auprès des personnes handicapées a été réalisée.	X	
	3.2 Si des obstacles ont été identifiés, valider les possibilités d'amélioration afin de réduire ou d'éliminer ces obstacles.		x		 SC Sécurité, prévention et intervention; Cour municipale; Service de police. 	Aux obstacles identifiés, des recommandations d'amélioration ont été faites et des modifications aux directives dans les protocoles d'intervention ont été effectuées, au besoin.	X	
4. Les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées ne sont pas toujours respectés.	4.1 Sensibiliser la population afin de faire respecter les espaces de stationnement réservés.			X	 SC Sécurité, prévention et intervention; Service des communications; Service de police. 	 Des rappels de la campagne de sensibilisation ont été réalisés, au moins une fois par année; Nombre de dépliants distribués. 	X	 La campagne de sensibilisation a été réalisée du 31 octobre au 4 novembre 2022; Lors du Salon Info-Aînés, une vingtaine de dépliants ont été distribués; Lors de la journée porte ouverte du Service de sécurité incendie, une dizaine de dépliants ont été distribués.
	4.2 Déployer des opérations policières pour faire respecter les espaces réservés aux personnes handicapées.			X	 SC Sécurité, prévention et intervention; Service des communications; Service de police. 	 Nombre d'opérations policières effectuées et de constats d'infraction remis; Un bilan des statistiques à propos des constats d'infraction remis est fait à la dernière année pour voir l'évolution et l'incidence des opérations policières et de la sensibilisation. 	X	Lors de la campagne de sensibilisation aux cases de stationnement réservé aux personnes handicapées (du 31 octobre au 4 novembre 2022): Couverture médiatique (communiqué de presse, entrevues télévisuelles, publications sur les médias sociaux municipaux et dans les journaux locaux); 598 constats d'infraction ont été émis au courant de l'année 2022.

5. Les piétons et les conducteurs sont parfois imprudents et ne respectent pas les traverses piétonnes, ce qui pourrait causer un accident occasionnant des limitations physiques ou psychologiques aux personnes impliquées.	5.1 Sensibiliser les citoyens à l'importance de respecter les traverses piétonnes et aux conséquences pouvant découler de leur non-respect.		X	SAAQ;Service de police.	La campagne de sensibilisation et d'éducation aux traverses piétonnes a été publiée au moins une fois par année (volet communication/ sensibilisation).	X		La campagne de sensibilisation et d'éducation aux traverses piétonnes a eu lieu du 10 octobre au 6 novembre : Couverture médiatique (communiqué de presse, publications sur les médias sociaux municipaux et dans les journaux locaux).
---	---	--	---	--	---	---	--	--

5.2 Tenir des activités de sensibilisation auprès des groupes cibles.		X	Service de police.	Des groupes cibles ont été rencontrés et sensibilisés (volet éducation/sensibilisation) (préciser le nombre d'activités tenues et de personnes sensibilisées).	X	 Le Service de police, par le biais des réseaux sociaux, a créé du contenu d'éducation et de sensibilisation pour la « Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme 2022 »; Les policiers ont participé à la course « Au relais de la flamme » et ont amassé des fonds pour « Les olympiques spéciaux » qui auront lieux à la Ville de Saguenay en 2023.
5.3 Rencontrer les organismes pour personnes handicapées et leur clientèle pour faire connaître les règles de sécurité routière.		X	Service de police.	Au moins un organisme a été rencontré (nombre de participants).	X	En partenariat avec l'Association renaissance des personnes traumatisées crâniennes, des activités de sensibilisation ont eu lieu lors de la Semaine québécoise du traumatisme cranio-cérébral (15 au 21 octobre 2022). Le kiosque de la campagne de sensibilisation pour les cases de stationnement réservé aux personnes handicapées a été utilisé au : Cégep de Jonquière (29 participants); Cégep de Chicoutimi (27 participants). Les cégeps du Lac-Saint-Jean ont été visités lors de cette semaine et, en tout, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, 145 personnes ont participé aux activités de sensibilisation.

	5.4 Déployer des opérations policières pour faire respecter les traverses piétonnes.		X	Service de police.	 Nombre d'opérations policières effectuées et de constats d'infraction émis; Un bilan des statistiques à propos des constats d'infraction émis est fait à la dernière année pour voir l'évolution et l'incidence des opérations policières et de la sensibilisation. 	x	tı a	Lors de la campagne de sensibilisation et d'éducation aux raverses piétonnes (du 10 octobre au 6 novembre 2022) : 17 constats d'infraction ont été émis; 70 opérations policières ont eu lieu; 1 avertissement a été émis.
6. Il y a des difficultés quant au partage des pistes cyclables entre les différents utilisateurs.	6.1 Sensibiliser les utilisateurs d'AMM à la cohabitation sur les pistes cyclables.		X	 SC Sécurité, prévention et intervention; Service de police; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Les patrouilleurs à vélo ont sensibilisé des utilisateurs d'AMM à propos de la cohabitation sur les pistes cyclables.	X		 Des patrouilleurs à vélo ont sensibilisé les utilisateurs des pistes cyclables. Distribution de dépliants lors : du Salon Info-Aînés; de la journée porte ouverte du Service de la sécurité incendie.
7. Les règles de sécurité routière ne sont pas toujours connues des utilisateurs d'aide à la mobilité motorisée (AMM) et il faut assurer une cohabitation harmonieuse des usagers de la route, vu l'augmentation de l'utilisation des AMM.	7.1 Informer les utilisateurs d'AMM (personnes handicapées et aînées) à propos des règles visant à assurer leur sécurité.		X	 CC; SC Sécurité, prévention et intervention; Municipalité amie des aînés (MADA); Service de police; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Un outil d'information a été développé et distribué aux utilisateurs d'AMM.	x	N C T	Action annulée. Nous utilisons désormais le dépliant réalisé par le ministère des Fransports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports MTMDET).

7.2 Organiser une activité de sensibilisation et d'information s'adressant aux utilisateurs d'AMM.	X		 CC; SC Sécurité, prévention et intervention; Municipalité amie des aînés (MADA); Service de police; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Une activité de sensibilisation a été organisée auprès des utilisateurs d'AMM (préciser la date, le lieu et le nombre de personnes sensibilisées).		Action annulée.
7.3 Promouvoir le projet pilote du MTMDET au sujet des aides à la mobilité motorisée.		×	 CC; SC Sécurité, prévention et intervention; Municipalité amie des aînés (MADA); Service de police; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Avoir distribué des dépliants du projet pilote aux utilisateurs et distributeurs d'AMM; Nombre de dépliants distribués. 	х	 Des dépliants du programme ont été distribués à la clientèle visée par nos organismes partenaires; L'information et le dépliant sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

SECTION 6 TRANSPORT

• Transport en commun et transport adapté



SECTION 6 TRANSPORT

OBJECTIFS

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures de transport;
- Aménager des environnements accessibles;
- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contrainte;
- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté.

actions prévues

2019
2 actions réalisées
2/2 actions prévues réalisées

2020 0 actions réalisées 1/3 actions prévues réalisées **2021 5 actions réalisées**4/7 actions prévues
réalisées

2022
2 actions réalisées
2/2 actions prévues
réalisées

		ÉŒ	CHÉ	AN	CIE	R				SUIV	VI	BILAN DES
OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	2019	2020	2021	2022	Récurrent	PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
TRANSPORT EN COMMUN	I ET TRANSPORT ADAPTI	É										
Certains arrêts d'autobus du transport régulier ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap et rendent l'utilisation du transport difficile.	1.1 Cibler les lieux d'affluence des personnes handicapées et identifier le ou les circuits d'autobus à proximité de ces lieux.	х	x	X	x		 Comité STS; CC; Société de transport du Saguenay; Service du génie; Service des travaux publics. 	Avoir visité des lieux d'affluence des personnes handicapées et identifié le ou les circuits correspondants.		Х		Des cartes des trajets d'autobus de la municipalité ont été créées et les lieux fréquentés par les personnes handicapées ont été identifiés.

	1.2 Prioriser les arrêts selon le potentiel de fréquentation, analyser leur accessibilité (trottoir, traverse, déneigement, etc.) et produire un rapport indiquant les recommandations d'amélioration pour favoriser un parcours sans obstacle.			x		 Comité STS; CC; Société de transport du Saguenay; Service du génie; Service des travaux publics. 	 Des arrêts et circuits ont été priorisés et les difficultés d'accessibilité ont été analysées; Un rapport a été produit et des recommandations d'amélioration émises afin de favoriser un parcours sans obstacle pour les personnes handicapées. 		X	
	1.3 Prioriser les actions selon les rapports d'analyse et réaliser les modifications qui s'appliquent.		х	х		 Comité STS; CC; Société de transport du Saguenay; Service du génie; Service des travaux publics. 	 Des actions d'amélioration ont été priorisées; Des réfections ou travaux d'amélioration ont été réalisés (préciser la nature des interventions). 		х	
 L'utilisation du transport en commun régulier peut comporter des obstacles pour les personnes handicapées. 	2.1 Identifier les obstacles à l'utilisation du transport en commun pour les personnes handicapées en tenant compte des types de handicap.	х				CC;Comité STS;Société de transport du Saguenay.	Avoir identifié des obstacles qui peuvent nuire à l'utilisation du transport en commun pour les personnes handicapées.	Х		

	2.2 Analyser et développer des outils qui aideront les personnes handicapées à utiliser le transport en commun régulier en tenant compte des types de handicap.		x			CC; Comité STS; Société de transport du Saguenay.	Avoir conçu des outils qui facilitent l'utilisation du transport en commun selon le type de handicap.		Х	Une action spécifique sera intégrée dans le nouveau plan d'action 2023- 2026.
3. Pour assurer un service adéquat auprès de la clientèle handicapée, les chauffeurs d'autobus du transport en commun doivent être outillés et formés.	3.1 Identifier les connaissances essentielles qui permettent aux chauffeurs d'assurer un bon service à la clientèle aux personnes handicapées.		x		•	CC; Comité STS; Société de transport du Saguenay.	Les éléments essentiels permettant d'accueillir adéquatement les personnes handicapées dans le transport en commun ont été identifiés.			Action annulée.
	3.2 Développer des outils pouvant aider les chauffeurs à recevoir et dispenser le service de transport en commun aux personnes handicapées.		X		•	CC; Comité STS; Société de transport du Saguenay.	 Avoir évalué les outils nécessaires aux chauffeurs dans la réalisation de leurs tâches; Selon le cas, avoir développé ou conçu un ou des outils et les avoir distribué aux chauffeurs. 			Action annulée.
	3.3 Former les chauffeurs à l'accueil des personnes handicapées dans le transport en commun régulier.			X	x •	CC; Comité STS; Société de transport du Saguenay.	Avoir mis sur pied une formation spécifique à l'accueil des personnes handicapées et avoir formé les chauffeurs du transport en commun.	X		La STS a démarré un projet de formation au service à la clientèle. Nous collaborons avec eux pour les éléments touchant les usagers à besoins particuliers.

4. L'utilisation du transport adapté étant en croissance, les déplacements des usagers sont plus limités.	4.1 Évaluer la possibilité de mettre en place des modes de transport alternatifs.	× ×	(CC; SC Transport; Société de transport du Saguenay. 	de transport;	Action annulée. Actuellement, il nous est impos d'aller vers cette avenue.	ssible
usagers sont plus				•	•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

SECTION 7 COMMUNICATIONS



SECTION 7

COMMUNICATIONS

OBJECTIFS

- Accroître la participation citoyenne des personnes handicapées dans leur communauté;
- Sensibiliser la population à l'accessibilité universelle;
- Informer les personnes handicapées à propos des services et infrastructures municipales accessibles;
- Promouvoir les actions et réalisations du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH).

5 actions prévues

2019 12 actions réalisées 4/4 actions prévues réalisées 2020 12 actions réalisées 3/4 actions prévues réalisées **2021 13 actions réalisées**2/3 actions prévues réalisées

2022 23 actions réalisées 4/4 actions prévues réalisées

		É	CHÉ	ΑN	CIE	R				SUI	VI	BILAN DES
OBSTACLES ET OBSERVATIONS	ACTIONS	2019	2020	2021	2022	Récurrent	PARTENAIRES	INDICATIFS DE RÉUSSITE	En cours	Complétée	Reportée 2023-2025	
1. Les efforts de la Ville relativement à l'accessibilité universelle ainsi que les projets réalisés dans le cadre du plan d'action gagneraient à être connus de l'ensemble de la population.	1.1 Rédiger un « Info- PAIPH », deux fois par année et le diffuser auprès des citoyens inscrits au bulletin d'information.					Х	 SC Communication; Service des communications; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	 Deux « Info-PAIPH » ont été envoyés aux abonnés et mis en ligne sur le site <i>Internet</i> de la Ville. Nombre d'abonnés. 		X		 Deux Info-PAIPH ont été publiés (janvier et juin); Une édition spéciale a aussi été publiée en septembre pour le lancement de la consultation en ligne du PAIPH et l'annonce du Salon Info-Aînés; Nombre d'abonnés : 100 abonnés (85 en 2021).

1.2 Publier de l'information à propos des activités, actualités et projets sur le site <i>Internet</i> de la Ville (alimenter la section <i>Services aux</i> personnes en situation de handicap).			x	 SC Communication; Service des communications; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Nombre et nature des articles diffusés sur le site <i>Web</i> municipal.	X	 Un article pour la Semaine québécoise des personnes handicapées; Un article pour la Journée internationale des personnes handicapées; Un article pour Le Messager, journal interne des employés municipaux; Un article pour le lancement du Programme Secours adaptés; Un article pour le lancement de la consultation PAIPH.
1.3 Concevoir une vidéo faisant valoir les différentes réalisations et projets du PAIPH et la diffuser au public.	Х			 SC Communication; Service des communications; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Une vidéo a été conçue et diffusée au public (détailler les moyens de communication utilisés).	Х	
1.4 Déployer différents moyens de communication pour faire connaître le PAIPH à la population.			×	 SC Communication; Service des communications; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	Moyens de communication utilisés pour faire la promotion du PAIPH et des projets.	X	 Participation au Salon Info-Aînés et à la journée porte ouvertes du Service de sécurité incendie; Bulletin d'information Info-PAIPH (100 abonnés); Envoi de courriels d'information à nos partenaires et organismes; Publications Facebook; Site Internet de la municipalité; Dépliants; Guide des services offerts aux personnes handicapées (684 distribués); Affiches publicitaires; Communiqués de presse (4 communiqués); Un article pour Le Messager, journal interne des employés municipaux; Bulletin d'information Info-MADA (300 abonnés).

	2.1 Planifier une rencontre d'information avec les professionnels des communications			SC Communication;	Une rencontre d'information a eu lieu avec le Service des		Le guide de l'OPHQ « <i>Élaborer et</i>
par la Ville ne sont pas toujours accessibles pour les personnes handicapées.	de la Ville afin de les sensibiliser à concevoir et développer du matériel d'information et de communication accessible aux personnes handicapées.	X	X	 Service des communications; Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. 	renseignements, à propos des meilleures pratiques pour la production de matériel d'information et de communication accessible, leurs ont été transmis.	Х	produire des documents accessibles : un guide de bonnes pratiques » a été distribué aux employés du Service des communications.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous les collaborateurs pour leur mobilisation et leur implication dans la rédaction et la mise en oeuvre de ce plan d'action quadriennal qui vise l'intégration des personnes handicapées de la Ville de Saguenay pour 2019, 2020, 2021 et 2022.



Et ses collaborateurs:





















- Citoyens bénévoles en situation de handicap de la Ville de Saguenay